

### Bilan d'activités de l'année 2023

Convention entre le Conseil Départemental du Gard  
et le Syndicat des Forestiers Privés du Gard



Bureaux du Syndicat situés au 1er étage de l'immeuble abritant la Mairie de Ribaute-les-Tavernes

## Décembre 2023



# Sommaire

<b>Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>Les actions.....</b>	<b>3</b>
<b>1. Sensibilisation, information et formation des propriétaires forestiers.....</b>	<b>4</b>
1.1. Les réunions d'information technique .....	4
1.2. Sensibiliser les jeunes générations de propriétaires forestiers.....	6
1.3. Les contacts et les visites-conseils.....	7
1.4. Les documents de gestion durable .....	8
1.5. Les supports pédagogiques.....	8
1.5.1. Placettes de démonstration.....	8
1.5.2. Fiches techniques.....	9
1.5.3. Valorisation de la Xylothèque et des autres supports ludiques .....	9
1.5.4. Diffusion du livre « Propositions pour la Garrigue » .....	10
1.6. Les outils de communication .....	10
1.6.1. Le site internet du Syndicat .....	10
1.6.2. Le bulletin d'information : la gazette « Auprès de nos arbres ».....	10
1.6.3. Vidéos et autres supports de communication .....	11
1.7. Les manifestations Grand Public .....	11
1.7.1. Les escapades nature .....	11
1.7.2. Les Journées Internationales des Forêts .....	12
1.7.3. Chantiers participatifs .....	12
1.7.4. Visites scolaires.....	13
<b>2. Les actions qui concourent à la protection de l'environnement.....</b>	<b>13</b>
2.1. La protection des forêts contre l'incendie.....	13
2.2. La forêt dans les Sites Natura 2000 .....	13
2.3. La forêt et les services environnementaux rendus.....	13
2.4. La forêt et la gestion cynégétique.....	14
2.5. Le Parc national des Cévennes.....	14
<b>3. Participation aux démarches territoriales .....</b>	<b>14</b>
3.1. L'opération « Gestion durable des forêts cévenoles » .....	15
3.1.1. Sensibilisation et mobilisation des propriétaires forestiers .....	15
3.1.2. Chantiers-tests de récolte durable de la ressource .....	15
3.2. La fête de la forêt cévenole .....	16
3.3. Implication au sein des Chartes Forestières de Territoire.....	17

3.4.	Les aides d'Alès Agglomération.....	17
3.5.	L'Observatoire de l'Equilibre Sylvo-Cynégétique du PNC .....	17
3.6.	Soutien à la création du Parc Naturel Régional des Garrigues.....	18
3.7.	Accompagnement des ASL GF du département .....	18
<b>4.</b>	<b>Participation au développement de la filière bois.....</b>	<b>19</b>
4.1.	La mobilisation des bois.....	19
4.2.	Le développement du bois énergie .....	19
4.3.	Participation à la CDPENAF .....	19
<b>5.</b>	<b>Diversification.....</b>	<b>20</b>
5.1.	La complémentarité agriculture-forêt .....	20
5.2.	La trufficulture et la sylviculture truffière.....	20
5.3.	Les bois artisanaux .....	20
5.4.	Les arbres médicinaux.....	20
<b>6.</b>	<b>Fonctionnement : moyens, formation interne.....</b>	<b>21</b>
6.1.	Moyens, formation interne .....	21
6.2.	Comptabilité .....	21
	<b>Conclusion .....</b>	<b>22</b>
	<b>Annexes.....</b>	<b>24</b>

## Introduction

---

L'année 2023 est la 34<sup>ème</sup> d'un étroit partenariat, relatif au développement, à la valorisation et à la protection de la forêt gardoise (presque 50% du territoire départemental aux  $\frac{3}{4}$  privés), entre le Conseil Départemental du Gard et le Syndicat des Forestiers Privés du Gard.

Comme tous les syndicats professionnels, le Syndicat des Forestiers Privés du Gard mène les missions classiques du syndicalisme en matière de représentation et de défense de sa corporation ainsi que d'appui et conseils (technique, administratif, juridique...) auprès de ses adhérents (540 en 2023). Il le fait sur ses fonds propres et surtout grâce à l'engagement bénévole de ses 16 administrateurs.

**Le partenariat avec le Conseil départemental permet au Syndicat de poursuivre et d'amplifier ses actions en matière de sensibilisation, développement et d'organisation auprès de l'ensemble des propriétaires de parcelles boisées du département afin :**

- D'amener, grâce à la sensibilisation, à l'information, à la formation et au conseil forestier, un nombre croissant de propriétaires forestiers privés à entreprendre, à s'investir et ainsi à mieux valoriser les différentes potentialités (économiques, environnementales, paysagères...) de leurs bois et forêts ;
- De protéger les massifs forestiers en initiant les propriétaires forestiers aux techniques sylvicoles de prévention des feux et en les sensibilisant à la législation en matière de débroussaillage et d'emploi du feu ;
- De conforter les fonctions environnementales des bois et forêts du département (biodiversité, régulation du régime hydrique, frein à l'érosion et aux inondations, dépollution de l'eau et de l'air...) par l'incitation à une gestion raisonnée et durable ;
- D'apporter son expertise et ses conseils auprès des propriétaires forestiers et opérateurs dans le cadre de la promotion des contrats et des chartes Natura 2000 des sites gardois ;
- De valoriser les potentialités économiques de la forêt gardoise : filière bois-construction, filière bois-énergie, filières de niche (bois d'artisanat d'art, essences médicinales et mellifères, gemmage, produits de cueillette...) ;
- De participer aux opérations d'aménagement du territoire : charte forestière, plan de développement de massif, création et/ou appui aux associations syndicales forestières et aux groupements forestiers ;
- De développer les complémentarités « agriculture-forêt » : sylviculture truffière, agroforesterie, sylvopastoralisme, castanéculture, apiculture ;
- D'initier l'accueil du public en forêt privée.

Ce partenariat permet également au Syndicat d'être techniquement présent dans des actions d'aménagement du territoire (Chartes Forestières de Territoire, Plans de développement de massifs forestiers, création et accompagnement d'Association Syndicale Libre Forestière, points noirs routiers, ...) ainsi que dans des actions de diversification (nouveaux usages et débouchés) et également dans

des actions de communication (explication à « l'opinion publique » de l'utilité des interventions en forêt : pistes, récoltes de bois, reboisements...).

Pour les actions basiques de développement forestier auprès des propriétaires forestiers (sensibilisation, information, conseils techniques), le Syndicat s'appuie sur son bras technique, le Groupement de développement forestier gardois (GDFG), dont les ramifications sur le terrain (cinq sections territoriales) lui confèrent une grande proximité.

En effet, le GDFG regroupe cinq GDF territoriaux : Garrigues, Camargue, Cévennes Alésiennes, Cévennes Vallées des Gardons et Cévennes Viganaises – Aigoual. Une convention lie Syndicat et GDF.

En 2023, l'appui du Conseil Départemental a permis au Syndicat d'amplifier ses actions en matière :

- d'information et formation des propriétaires forestiers et fonciers (réunions d'information technique, visites-conseils individuelles chez les propriétaires) mais aussi de sensibilisation du grand public (Escapades Nature, animations lors de la Journée Internationale des Forêts, chantiers participatifs...)
- de protection des espaces boisés et de l'environnement en général (PFCI, Natura 2000, CDPENAF, documents de gestion forestière durable) ;
- de démarches territoriales (participation aux travaux de la CFT du Pays Cévennes, soutien au lancement des autres CFT, participation aux commissions du PNC et au copil des aides forestières d'Alès Agglo,...) ;
- de développement de la filière bois (mobilisation de coupes de bois) ;
- de diversification (accueil en forêt,...).

Ces actions sont menées en concertation avec les partenaires forestiers du département que sont le CRPF, la Coopérative la forêt privé et l'Association FO.GE.FOR. Le Syndicat entretient également d'étroites relations non seulement avec le Conseil départemental du Gard mais aussi avec la Préfecture, le Conseil Régional, la DRAAF, la DDTM, l'ONF, l'URCOFOR, les EPCI, les Chambres consulaires, la Fédération des chasseurs ou encore les associations liées à l'environnement et aux loisirs.

Les effets du réchauffement climatique sur la forêt se font de plus en plus sentir et l'aléa feux de forêt devient de plus en plus préoccupant pour les forêts gardoises. L'information, la sensibilisation et la formation des détenteurs de surfaces boisées est donc plus que jamais primordiale pour éviter de spectaculaires catastrophes à l'avenir.

Suivi régulièrement par le GDF, le Sylvetum et le Vallon des Chênes installés au Clos Gaillard, dans la périphérie nîmoise, fournissent de précieux enseignements sur l'adaptation des forêts et leur tolérance à l'incendie. Installées dans les conditions les plus rudes des garrigues, ces deux sites sont fondamentaux pour tester la résilience des forêts dans le sud de notre département.

**Comme on le voit c'est autant de pistes de progrès sylvicole et de préservation de l'environnement que le partenariat Conseil départemental/ Syndicat rend possible.**

## Les actions

---

## 1. Sensibilisation, information et formation des propriétaires forestiers

Divers leviers ont été mis en œuvre pour entrer en contact avec les propriétaires forestiers afin de les amener à prendre conscience de la nécessité d'entretenir et de gérer leurs bois et forêts :

- Des réunions d'information technique sur le terrain et en salle (4)
- Des réunions à destination des jeunes générations de propriétaires forestiers (1)
- Des visites-conseils chez et avec les propriétaires forestiers (43)
- Des supports pédagogiques (placettes de démonstration en forêt, fiches techniques)
- Des outils de communication (site Internet, un bulletin d'information destiné aux adhérents, réseaux sociaux,...)

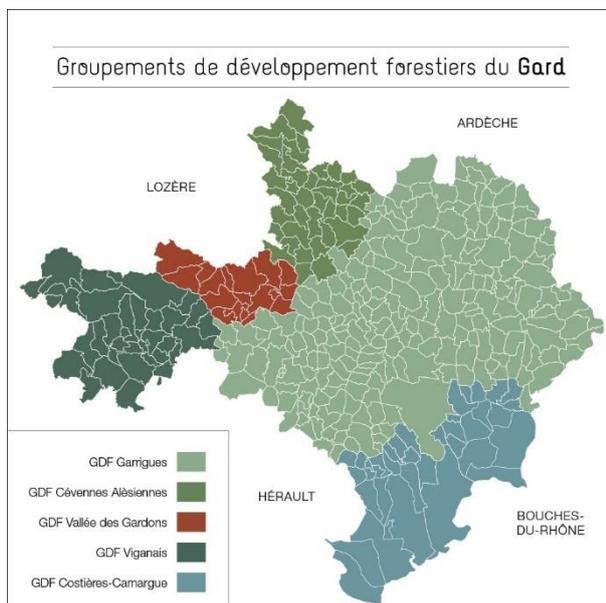
De plus, Syndicat et GDF participent ou organisent des manifestations Grand Public. Celles-ci permettent de faire passer les messages essentiels sur la forêt auprès d'un grand nombre de personnes, parmi lesquelles figurent évidemment des forestiers privés.

### 1.1. Les réunions d'information technique

Ces réunions d'information technique s'adressent en priorité aux propriétaires forestiers du département, quelles que soient la taille et la nature de leurs forêts. Différentes méthodes de prise de contact sont utilisées :

- Le listing de nos adhérents : 540 propriétaires dont des groupements forestiers qui comportent en moyenne quelques dizaines de propriétaires
- Les communiqués de presse : annonce des journées d'information dans les médias locaux et diffusion aux chargés de mission de chartes forestières de territoire (Pays Cévennes notamment)

Les thèmes de ces réunions d'information sont divers et renouvelés. Ils sont transversaux (pour tout le département) ou bien plus adaptés au contexte local. Les invitations sont envoyées par courrier à tous les adhérents du GDF territorial concerné et par email aux autres adhérents possédant des adresses email.



En 2023, nous avons programmé trois réunions techniques sur le département, et une communément organisée avec le département de l'Hérault. Les réunions ont généralement lieu sur le terrain, chez un adhérent qui explique et montre ses réalisations aux participants, mais elles peuvent également se dérouler en salle avec des présentations sur des thèmes plus spécifiques (juridiques ou fiscaux par exemple). Ces occasions de rencontres entre adhérents suscitent beaucoup d'échanges ainsi que le partage d'expériences et de savoir-faire.

❖ **Thème : « Le cèdre, un arbre d'avenir pour les Cévennes ? »**

Date : 14 juin 2023

Lieux : Lasalle (GDF Vallées des Gardons)

Organisateur : Syndicat

Nombre de participants : 20

Une vingtaine d'adhérents étaient présents pour découvrir ou redécouvrir cette essence méditerranéenne. Plusieurs intervenants forestiers ont partagé leurs connaissances et expériences sur cet arbre présentant un fort potentiel de substitution aux essences sensibles à la sécheresse dans un contexte de changement climatique. Il a plus spécifiquement été abordé le comportement de cet arbre vis-à-vis des caractéristiques du sol et du climat, la gestion sylvicole qui peut être menée dans ces peuplements, et la qualité du bois et ses utilisations.

Intervenants : Bernard CABANNES (ingénieur forestier, administrateur du Syndicat), Christine BOYER (technicienne forestière du CRPF Occitanie), Astrid de MONTBRON (technicienne forestière du Syndicat)



❖ **Thème : « Statuts des voies et chemins en milieu rural »**

Date : 29 juin 2023

Lieu : Assas (Hérault)

Organisation : Syndicat 30 et 34

Nombre de participants : 50

Les Syndicats de propriétaires forestiers du Gard et de l'Hérault se sont associés pour organiser une réunion d'information sur la voirie forestière. Alexandra BONNE, juriste de FRANSYLVA France, était présente pour détailler les spécificités relatives aux chemins ruraux et chemins d'exploitation.

Intervenante : Alexandra BONNE (Fransylva)



❖ **Thème : « Retour d'expérience sur des plantations de garrigue »**

Date : 17 octobre 2023

Lieu : Bouquet (GDF Garrigues)



Organisation : Syndicat

Nombre de participants : 32

M. MASSOT, adhérent du Syndicat des Forestiers Privés du Gard, a accueilli les participants dans sa forêt, située au pied du Mont Bouquet, et qui a été en partie reconstituée par plantation suite à un incendie survenu en 1989. Au cours de la visite, les participants ont pu

admirer les plantations (cèdre, pin laricio, pin de Salzmann, calocèdre, sapin de Céphalonie et feuillus divers), réalisées par le propriétaire lui-même et sa famille. Âgés aujourd'hui d'une trentaine d'années et ayant d'ores et déjà pu être améliorés par des premières éclaircies, ces peuplements nous permettent d'avoir un certain recul sur les essences adaptées au contexte pédoclimatique de la garrigue gardoise et sur la gestion appropriée à mettre en place sur un territoire particulièrement sensible aux risques d'incendies.

Intervenants : M. MASSOT (propriétaire adhérent du Syndicat), Christine BOYER et Nathan BOURGUIGNON (CRPF Occitanie), Alain PROCHAZKA (ONF), Astrid de MONTBRON (Syndicat)

❖ **Thème : « Chantiers-tests de récolte de bois en Cévennes »**

Date : 30 novembre 2023

Lieu : Branoux-les-Taillades (GDF Cévennes alésiennes)

Organisation : Syndicat

Nombre de participants : 45

Depuis 2021, le Groupement de Développement Forestier Gardois (bras technique du Syndicat) a initié une expérimentation en Cévennes de techniques d'exploitations forestières sur 2 chantiers forestiers (présentés plus en détails en 3.1.2). Une présentation de ces chantiers innovants et des premiers résultats obtenus s'est déroulée le 30 novembre 2023 à Branoux-les-Taillades, en présence d'un grand nombre d'institutionnels et de forestiers. Ces chantiers continueront d'être suivis sur du long terme pour observer l'évolution des différents paramètres au cours du temps.



Intervenants : Pierre-Alain AYRAL (UMR ESPACE du CNRS), Astrid de MONTBRON (Syndicat)

Les programmes des réunions d'information technique figurent en **Annexe 1**

**1.2. Sensibiliser les jeunes générations de propriétaires forestiers (nouveau 2023)**

Cette année, le Syndicat a souhaité organiser une rencontre pour rassembler des jeunes forestiers (futurs propriétaires forestiers et jeunes professionnels de la filière) dans le but de créer du lien entre tous ces acteurs. En plus d'être un lieu de rencontre, cet évènement avait également pour objectif de faire connaître le milieu forestier et l'organisation de la filière aux enfants et petits-enfants des adhérents du Syndicat, parfois éloignés du monde de la forêt.

Cette rencontre s'est déroulée le 1<sup>er</sup> décembre 2023 à Nîmes, sous le format d'une soirée conviviale de type « afterwork ».



D'une volonté unanime, les participants ont souhaité réitérer ce type de rencontre. D'autres éditions seront donc à venir qui permettront à tous les futurs propriétaires qui le souhaitent de s'initier à la gestion forestière durable et découvrir le rôle qu'ils auront à jouer dans la filière forêt-bois de demain.

L'invitation de la rencontre entre jeunes forestiers figure en **Annexe 2**

### 1.3. Les contacts et les visites-conseils

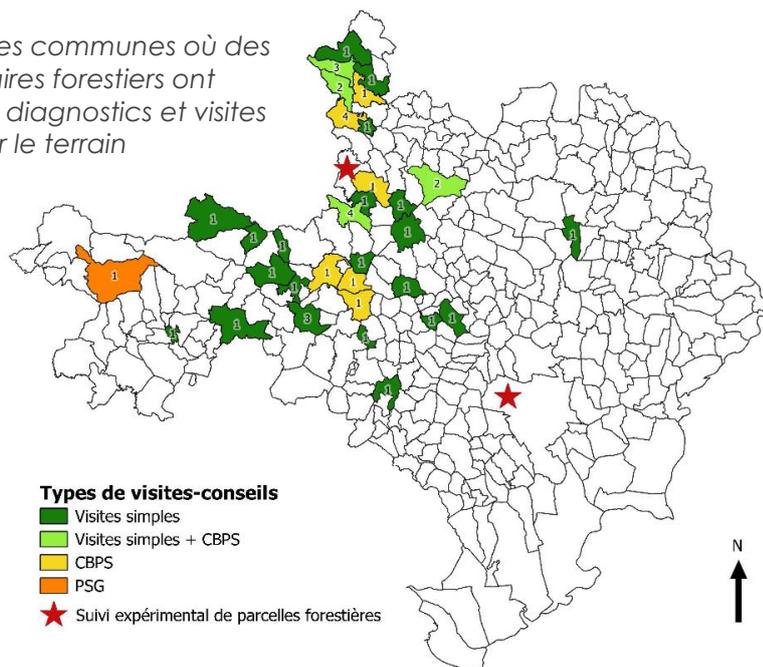
Toutes les actions du Syndicat et de son bras technique, le GDF, permettent de communiquer avec les propriétaires forestiers. De nombreuses prises de contact ont ainsi abouti à fournir des renseignements par téléphone, courriels ou par voie postale, mais également à des visites-conseils aux propriétaires, avec ou sans leur présence selon leur souhait. Les visites des parcelles boisées des propriétaires forestiers présentent l'avantage de détecter d'éventuels problèmes rencontrés par ces derniers, de répondre concrètement à leurs demandes de renseignements et de leur délivrer rapidement les conseils nécessaires.

Par ailleurs, ces visites-conseils sont le meilleur moyen de faire émerger des projets de développement forestier. Suite à ces visites, l'ingénieure du Syndicat établit un compte-rendu de visite ou un diagnostic complet de gestion selon la complexité de la forêt, la nature des questions à traiter et l'implication du propriétaire dans de futures interventions (projet de travaux sylvicoles, prise en compte de la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI), document de gestion ou autre).

En 2023, l'ingénieure du Syndicat a effectué 28 visites simples avec compte-rendu chez des propriétaires, et réalisé 15 diagnostics complets avec document de gestion<sup>1</sup> (code de bonnes pratiques sylvicoles) avec visite préalable chez d'autres propriétaires. L'ingénieure du Syndicat peut également accompagner les adhérents dans la rédaction de leur Plan Simple de Gestion (1 PSG réalisé en 2023).

Un modèle de diagnostic de gestion est fourni en **Annexe 3**

Répartition des communes où des propriétaires forestiers ont bénéficié de diagnostics et visites sur le terrain



<sup>1</sup> Les documents de gestion durable (CBPS et PSG) sont détaillés en 1.4

#### 1.4. Les documents de gestion durable

Ces documents contribuent à l'information des propriétaires forestiers dans une optique de gestion durable de leur patrimoine forestier. Ils sont de trois sortes :

- **Le plan simple de gestion** : document obligatoire pour tout propriétaire de forêt d'une surface supérieure à 20 hectares (nouvelle exigence réglementaire suite à la loi 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie). Dans le cadre d'une démarche volontaire, il peut être établi pour les forêts de 10 à 20 ha. Il prévoit les travaux sylvicoles sur une durée de 10 à 20 ans.
- **Le code de bonnes pratiques sylvicoles** : document de moindre ampleur, il concerne les propriétaires de plus petites surfaces et planifie des itinéraires techniques par essences sur 10 ans.
- **Le règlement type de gestion** : document établi par une coopérative ou un expert forestier à la demande du propriétaire.

Par ailleurs, selon la superficie de sa forêt, le propriétaire doit présenter un document de gestion durable pour faire certifier ses bois PEFC ou bien pour bénéficier de subventions afin d'effectuer des travaux dans sa forêt.

L'ingénieure fait la promotion de ces documents auprès de ses adhérents et des propriétaires forestiers rencontrés (permanences, réunions, visites-conseils, ...) et les oriente vers la rédaction de l'un ou l'autre de ces documents.

Le fait qu'elle établisse gratuitement un diagnostic de gestion pour les forêts des propriétaires demandeurs, est un premier pas vers la réalisation de tels documents. De plus, dans le cadre du programme LEADER du GAL Cévennes, le GDF porte une opération intitulée « Gestion durable des forêts cévenoles » au cours de laquelle il s'est engagé à établir 60 codes de bonnes pratiques sylvicoles pour les forêts des particuliers du territoire d'Alès Agglomération sur une durée de trois ans. Cette opération a pour but de sensibiliser les propriétaires forestiers de ce territoire à la gestion durable de leur forêt et de dynamiser la filière forêt-bois en augmentant le nombre de documents de gestion durable.

Le site internet du Syndicat relate également ces informations et propose le téléchargement de documents pour plus de détails.

#### 1.5. Les supports pédagogiques

Les supports pédagogiques sont des outils aux différents formats, destinés à la communication auprès des propriétaires et du grand public.

##### 1.5.1. Placettes de démonstration

Le GDF est missionné par la ville de Nîmes pour s'occuper du suivi du Sylvetum et du Vallon des chênes du Clos Gaillard. Le Sylvetum a été planté en 1990 sur 4 ha avec des essences choisies pour répondre à deux objectifs :

- Tester des essences ayant une relative tolérance au feu
- Obtenir une production de bois de qualité

En 2021, le GDF a fait l'inventaire de ces parcelles. Ceci a permis de montrer que le Cyprès de l'Arizona avait le plus fort taux de réussite avec seulement 8% de mortalité et une hauteur moyenne des arbres de 6,8 mètres. Viennent ensuite le Cyprès méditerranéen avec 15% de mortalité et 8,2 mètres de hauteur moyenne et le Cèdre du Liban avec 12% de mortalité et 4,8 mètres de hauteur moyenne.

Le Vallon des chênes s'étend quant à lui sur un peu plus d'un hectare avec 26 espèces de chênes testées pour leur adaptabilité aux conditions méditerranéennes. L'inventaire réalisé en 2023 a permis de confirmer la bonne adaptabilité des chênes chevelus et apparentés (*Quercus afares*, *Quercus libani* et *Quercus trojana*) qui présentent le meilleur taux de réussite. En revanche, certains chênes s'adaptent difficilement aux conditions pédoclimatiques du Clos Gaillard, comme les chênes pédonculés, certains chênes sessiles et pubescents et les chênes Américains.

Le travail sur ce dispositif permet au Syndicat de rechercher les espèces les plus adaptées pour la production de bois en Garrigue avec un objectif de tolérance au feu.

Enfin, le GDF continue de s'occuper de l'entretien des deux zones d'expérimentation en prodiguant des conseils de gestion pour les parcelles et en réalisant certains travaux (travaux de dégagement et taille de formation sur le Vallon des Chênes en 2023).



### 1.5.2. Fiches techniques

Lorsque les adhérents soumettent des demandes spécifiques, des fiches techniques leur sont fournies avec parfois, en plus, des explications sur le mode d'emploi local. Elles peuvent concerner des aspects techniques (guides sylvicoles, essences spécifiques, sylviculture truffière, fiches sur les essences forestières du Gard) ou encore des renseignements sur les documents de gestion ou bien sur Sylvassur (assurance incendie). Les fiches sont très variées pour répondre au mieux aux différentes demandes des adhérents.

*En adhérant au Syndicat, les propriétaires peuvent bénéficier, en plus de la responsabilité civile, d'une assurance contre les incendies et tempêtes qui les dédommage en cas de sinistres liés à ces événements.*

Le dépliant de l'assurance Sylvassur est présenté en **Annexe 4**

### 1.5.3. Valorisation de la Xylothèque et des autres supports ludiques



Une collection d'échantillon de bois du département a été constituée par le GDF. Celle-ci constitue une Xylothèque avec 86 échantillons de bois d'essences différentes exposés à la Maison de la Forêt de Ribaute-les-Tavernes. Un support mobile constitué de 30 échantillons sert également de démonstration dans des salons ou des journées d'information.

Collection complète de la xylothèque exposé dans le bureau du Syndicat à Ribaute-les-Tavernes

Un jeu des essences a été développé par le Syndicat sous forme de jeu de reconnaissance des arbres feuillus du Gard. Ce jeu ludique est utilisé lors des manifestations grand public ou lors de sorties scolaires.

### 1.5.4. Diffusion du livre « Propositions pour la Garrigue »

Cet ouvrage a été conçu par des membres du GDF pour pérenniser la forêt dans les espaces forestiers sensibles de Garrigue. Il montre à la fois comment gérer ces espaces paradoxalement délicats et riches dans un objectif de production de bois avec un angle de tolérance aux incendies. Le livre a été réédité en 2014 afin d'en faire une référence sur les potentialités forestières et environnementales de la Garrigue.

## 1.6. Les outils de communication

### 1.6.1. Le site internet du Syndicat

Il participe à la communication du Syndicat vers ses adhérents ainsi que vers tous autres propriétaires forestiers intéressés ou encore toute personne cherchant des renseignements sur la forêt. Le site a gagné en lisibilité depuis sa refonte en 2017 et permet de renseigner sur les forêts gardoises et sur ses activités.

Un onglet intitulé « Forêt gardoise » donne des chiffres sur la forêt du département, en présente la stratégie forestière, ainsi que la filière bois.

Les informations concernant les décisions, les actions et implications du Syndicat sont mises à disposition sur ce site : <http://forestiersdugard.com/>



### 1.6.2. Le bulletin d'information : la gazette « Auprès de nos arbres »



Le Syndicat a édité au mois de mars un nouveau numéro de sa Gazette « Auprès de nos arbres » (N° 35). Celle-ci a pour but d'informer tous les adhérents du Syndicat de l'actualité forestière et des actions marquantes du Syndicat et GDF et de communiquer sur les évènements à venir.

Ce nouveau numéro a été l'occasion de présenter en particulier le bilan de la santé des forêts du département de l'année passée.

Le numéro 35 de la gazette figure en **Annexe 5**



### 1.6.3. Vidéos et autres supports de communication

Depuis quelques années, le Syndicat travaille particulièrement à développer ses outils de communication dans le but, d'une part, de toucher un plus grand nombre de propriétaires forestiers, et d'autre part, de faire découvrir la forêt et sa gestion à un public peu familier du monde forestier.

En 2022, le Syndicat a créé un court métrage « Entreprendre pour soi et les générations futures » qui met en avant des propriétaires forestiers gardois et les travaux qu'ils entreprennent. Six propriétaires forestiers du département livrent le lien qui les unit à leur forêt et ce qu'ils mettent en œuvre pour l'améliorer. Leur objectif : la transmettre le mieux possible à leur descendance et aux générations futures en général. Cette vidéo présente également les aides financières mises en place par Alès Agglomération pour aider les propriétaires forestiers à entreprendre des travaux sylvicoles.

D'autres supports de communication sont en cours de création, comme des panneaux explicatifs à afficher sur des sentiers de randonnées et des courtes vidéos de présentations de profils de propriétaires forestiers. Ces réalisations devraient voir le jour en 2024.

## 1.7. Les manifestations Grand Public

### 1.7.1. Les escapades nature

En 2023, Syndicat et GDF ont renouvelé leur partenariat avec le Conseil Départemental du Gard en participant à l'animation de plusieurs sorties nature sous forme de balades sur le secteur Cévennes. Trois sorties ont donc été proposées :

- **« La forêt, comment ça pousse ? » :**

Accompagnée par Jeannine BOURRELY (vice-présidente du Syndicat), cette sortie a eu lieu le 24 mai et a rassemblé une quinzaine de personnes. Les participants ont pu découvrir les multiples essences d'arbres qui peuplent nos forêts, leur origine, leur histoire, leur écologie mais aussi découvrir comment vit une forêt, comment elle se renouvelle et comment l'homme peut subtilement l'aider à évoluer.

- **« Le monde vivant de la forêt » :** cette sortie animée depuis plusieurs années par Bernard CABANNES, propriétaire forestier et administrateur du Syndicat, se déroule généralement dans la forêt du GFA de l'HOM et du GF de Follaquier pour découvrir diverses essences forestières, la faune qui habite les peuplements de nos régions, ainsi que la gestion de l'homme dans ces milieux. Les deux éditions de cette balade prévues au cours de l'été 2023 ont dû être annulées pour causes d'intempéries.



- « **Les pouvoirs bienfaits de la forêt** » : Cette escapade en forêt s'est déroulée en deux éditions, au domaine de La Batéjade à Alès, accompagnée par Francis MATHIEU (président du Syndicat) les 31 mai et 22 novembre (session reportée pour cause d'intempérie). Les participants ont pu s'immerger dans la quiétude des sous-bois, dans les senteurs des différentes essences d'arbres rencontrées pour ressentir la sérénité et les bienfaits thérapeutiques qu'ils transmettent. Ils ont également découvert l'origine de ces arbres, leur histoire, leur écologie, les rapports qu'ils entretiennent entre eux et avec leur environnement, ainsi que la manière de les cultiver.



Les invitations aux escapades figurent en **Annexe 6**

### 1.7.2. Les Journées Internationales des Forêts



Dans le cadre des Journées Internationales des Forêts, le Syndicat a organisé une chasse au trésor en forêt le 25 mars qui a regroupé plus de 70 participants. Comme l'année précédente, les équipes se sont succédées tout au long de la journée pour sillonner la forêt de Banières à Saint-Jean-du-Gard, à la recherche des 8 étapes qui jalonnaient ce grand jeu en plein air. Petits et grands ont pu apprendre à reconnaître les arbres, à

les mesurer, à comprendre comment ils poussent, quels sont les bienfaits des forêts et comment elles sont gérées de manière durable.

L'affiche de communication de la journée figure en **Annexe 7**

### 1.7.3. Chantiers participatifs (nouveau 2023)

Cette année, le Syndicat a proposé des chantiers participatifs en forêt pour faire découvrir au plus grand nombre cet environnement si particulier et ses spécificités. Encadrés par l'ingénieur du Syndicat et des adhérents engagés, ces chantiers sont l'occasion de transmettre des connaissances techniques sur l'entretien des forêts ainsi que d'évoquer les principes d'une gestion forestière durable. Quatre chantiers sont prévus au cours de l'hiver 2023 avec des activités variées :



plantations, dégagements, taille de formation, élagage, aménagement de signalétique,... Les deux premières sessions se sont déroulées le 18 novembre au Chambon et le 9 décembre à Soustelle et ont rassemblé chacune une quinzaine de participants. Les deux derniers chantiers auront lieu le 6 janvier 2024 à Soustelle et le 3 février au Martinet.

L'affiche de communication des chantiers participatifs figure en **Annexe 8**

#### 1.7.4. Visites scolaires

Le Syndicat accompagne de temps en temps des visites scolaires en forêt. C'est l'occasion d'expliquer aux enfants l'importance de la forêt, leur faire observer des dégâts de gibier et leur apprendre à reconnaître plusieurs essences d'arbres.

## 2. Les actions qui concourent à la protection de l'environnement

### 2.1. La protection des forêts contre l'incendie

Sensibiliser les propriétaires forestiers à la protection des forêts contre l'incendie est l'une des préoccupations majeures du Syndicat. Notamment à l'occasion des divers contacts que l'ingénieure du Syndicat noue avec les propriétaires (conseils, réunions d'information), celle-ci ne manque pas de faire passer le message de la prévention. Concrètement, elle fait la promotion de la « sylviculture préventive », autrement dit, des diverses interventions sylvicoles qui permettent de limiter les risques d'incendie. Elle répond aux fréquentes questions et sensibilise les propriétaires forestiers concernant les **Obligations Légales de Débroussaillage** (OLD) et la réglementation sur le brûlage des produits de débroussaillage

Le Syndicat est par ailleurs membre de la Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et de la sous-commission contre les risques d'incendie de forêt, lande et garrigue. A ce titre, l'avis du Syndicat est requis pour tous les arrêtés relatifs à la DFCL. Le Syndicat participe aux diverses Commissions d'élaboration du nouveau PDPFCI. Marc MAZERT et Francis MATHIEU sont les administrateurs qui s'impliquent dans ces commissions et groupes de travail associés.

### 2.2. La forêt dans les Sites Natura 2000

Le Syndicat est associé aux démarches Natura 2000 du Gard. Interlocuteur et porte-parole des propriétaires forestiers concernés, il apporte aujourd'hui son expertise dans l'élaboration des « contrats forestiers » des différents Sites Natura 2000. Les administrateurs ou l'ingénieure du Syndicat prennent notamment une part active dans les Groupes de travail qui concernent la forêt et assistent aux Comités de Pilotage.

### 2.3. La forêt et les services environnementaux rendus

De nombreuses études ont montré qu'une forêt bien gérée optimise sa capacité à stocker du carbone. Les conseils de gestion prodigués aux propriétaires forestiers participent donc à la capture du CO<sub>2</sub> de l'air et à la limitation de sa libération

dans l'atmosphère en tant que gaz à effet de serre impliqué dans le changement climatique.

#### **2.4. La forêt et la gestion cynégétique**

Le département est divisé en 30 unités de gestion des sangliers regroupées en 14 secteurs de réunion. Un des administrateurs du Syndicat est délégué aux réunions des secteurs où les enjeux forestiers sont importants.

L'administrateur délégué du Syndicat aux affaires cynégétiques, Jean-Claude FONZES, participe aux travaux de la Commission Départementale Chasse et Faune Sauvage (fixation des dates d'ouverture et de fermeture des différentes chasses notamment aux sangliers ; examen des demandes de classement en espèce nuisible du sanglier dans certaines communes ; examen des propositions d'attribution des bracelets (cerfs, chevreuils, daims, mouflons)).

L'ingénieure du Syndicat est également amenée à conseiller les propriétaires sur les techniques et matériels de protection en forêt, notamment contre les dégâts de gibier (sanglier, cervidés).

Le Syndicat participe activement à l'Observatoire de l'Equilibre Agro Sylvo Cynégétique (OEASC) du Parc National des Cévennes. Les modalités seront dans le paragraphe 3.2. ci-après.

#### **2.5. Le Parc national des Cévennes**

Le Syndicat mobilise bénévolement ses administrateurs pour assister aux différentes instances du Parc national des Cévennes.

- Jeannine BOURRELY (1<sup>ère</sup> Vice-président du Syndicat) membre du Conseil d'administration ;
- Bernard CABANNES participe à la Commission d'évaluation de la Charte du PNC ;
- Jeannine BOURRELY et Francis MATHIEU participent aux travaux de la démarche Natur'Adapt ;
- Bernard CABANNES et Francis MATHIEU sont au Comité économique social et culturel ;
- Marie-Claude BERJAMIN est à la Commission eau et milieux aquatiques ;
- Jeannine BOURRELY, Bernard CABANNES et Francis MATHIEU sont à la Commission forêt. Jeannine BOURRELY préside celle-ci.

### **3. Participation aux démarches territoriales**

Syndicat et GDF sont impliqués dans des démarches de développement des territoires qui prennent en compte la forêt. En 2021, le GDF a débuté son opération de « Gestion durable des forêts cévenoles : mobilisation des propriétaires forestiers et chantiers-tests de récolte de bois ». Cette opération a pour but de soutenir le développement forestier sur le territoire d'Alès Agglomération au travers de l'établissement de codes de bonnes pratiques sylvicoles pour les forêts privées de moins de 20 ha, de réaliser des chantiers-tests de récolte de bois pour comparer économiquement, environnementalement et socialement différentes techniques vertueuses de récolte, et de communiquer sur la nécessité de gérer sa forêt. Le

Syndicat a également travaillé au sein du périmètre du Parc national des Cévennes, à travers l'OEASC (Observatoire de l'Equilibre Agro Sylvo Cynégétique) et il soutient plusieurs associations territoriales en lien avec l'environnement et la forêt.

### **3.1. L'opération « Gestion durable des forêts cévenoles »**

Dans le cadre du programme LEADER du Groupe d'Action Locale des Cévennes, le GDF a mis en place début 2021 une opération de sensibilisation à la gestion forestière durable sur le territoire d'Alès Agglomération. Cette action s'est déroulée sur trois ans, jusqu'à décembre 2023. Partant du constat que peu de propriétaires présentent une garantie de gestion durable dans le périmètre ciblé et pour permettre à ceux-ci de mobiliser des aides financières pour la réalisation de travaux sylvicoles déficitaires, le premier volet de cette action porte sur la délivrance de documents de gestion (codes de bonnes pratiques sylvicoles). Le deuxième volet consiste à réaliser et faire le suivi de deux chantiers-tests de récolte de bois selon deux techniques vertueuses différentes et de les comparer dans leur multifonctionnalité pour obtenir des données chiffrées d'un point de vue économique, écologique et sociétale. Cette action est inscrite à la Charte Forestière de Territoire du Pays Cévennes et les informations qui en découleront permettront à terme de conseiller au mieux les propriétaires désireux de mobiliser le bois en zone de forte pente.

#### **3.1.1. Sensibilisation et mobilisation des propriétaires forestiers**

L'objectif visé et réalisé consistait en la création de soixante codes de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) sur le territoire d'Alès Agglomération. Un CBPS est un document de gestion déclinant les interventions sylvicoles nécessaires à la conduite de manière durable des différents types de peuplements présents dans la forêt. En préalable à l'établissement du CBPS, le GDF propose une visite-conseil aux propriétaires et l'établissement d'un diagnostic/projet pour leur forêt. Cela leur permet une meilleure connaissance de leurs peuplements forestiers et leur facilite l'appropriation des modalités et de la temporalité des interventions sylvicoles nécessaires à la gestion durable de leur forêt.

En 2023, l'ingénieure du Syndicat a réalisé 15 visites de forêts qui ont mené à la rédaction de CBPS enregistrés auprès du Centre Régional de la Propriété Forestière.

Les documents concernant cette action figurent en **Annexe 9**

#### **3.1.2. Chantiers-tests de récolte durable de la ressource**

Afin de développer une culture forestière partagée en dépassant les clivages protecteurs/producteurs, de permettre aux propriétaires forestiers de prendre des décisions de gestion pesées et de valoriser le travail des professionnels forestiers (récoltants, débardeurs), le deuxième volet de l'action de « gestion durable des forêts cévenoles » consiste à expérimenter une « récolte de bois raisonnée », en menant des chantiers-tests, permettant de récolter des données tangibles dans des situations topographiques (zones de pente) et des peuplements forestiers (pin maritime, pin laricio, châtaignier) les plus représentés dans le territoire.

L'objectif de ces chantiers est de mettre en évidence les surcoûts et les critères d'évaluation de l'intégration dans les opérations sylvicoles (de récolte notamment) de la protection des sols, des pistes, de la desserte en général, des sentiers de randonnée, du patrimoine vernaculaire, l'intégration paysagère, le respect de l'écosystème forestier, la vision du chantier par le propriétaire, par ses voisins, tout en intégrant le facteur « eau » (ruissèlement, stockage,...).

La réalisation se fait sur deux chantiers qui se situent respectivement sur les communes des Salles-du-Gardon et de Branoux-les-Taillades :

- L'un d'éclaircie sur 2 hectares comprenant deux modalités de 1 hectare chacune :
  - répartition des rémanents (déchets de coupe laissés sur place)
  - broyage des rémanents
- L'autre de reboisement sur 2 hectares comprenant deux modalités de 1 hectare chacune :
  - mise en andains des rémanents selon les courbes de niveau
  - mise en andains des rémanents dans le sens de la pente

La coupe de bois sur le chantier de reboisement a été réalisée à l'automne 2021, suivi par le boisement dans le courant de l'hiver 2021. La coupe d'éclaircie a quant à elle été réalisée en hiver 2022.

Un protocole de suivi du ruissèlement a été mis en place avec l'aide de Pierre-Alain AYRAL, chercheur à l'UMR ESPACE du CNRS de Saint-Christol-les-Alès. Des sondes ont été posées sur les deux parcelles des chantiers-tests pour détecter l'humidité des sols et l'écoulement de l'eau. Le relevé de ces sondes se fait à fréquence bimensuelle.

Dans le cadre d'une mission étudiante, deux groupes d'étudiants de l'école des Mines d'Alès avaient travaillé pendant un mois, en juin 2022, sur l'analyse des données hydriques déjà obtenues et sur un sondage concernant la perception des coupes de bois par les populations locales. Le sondage et l'analyse sociétale de l'acceptabilité des coupes de bois ont été complétés en 2023 par une troisième mission étudiante d'IMT Mines d'Alès.

Comme précisé en 1.1, une réunion de présentation de ces chantiers et des premiers résultats a eu lieu le 30 novembre 2023 à Branoux-les-Taillades (en salle et sur le terrain). Un article présentant la démarche expérimentale était paru dans le numéro spécial de la revue Forêt Méditerranéenne de décembre 2022, et un rapport complet de l'expérimentation a été publié en novembre 2023. Ces documents sont accessibles sur la page internet du Syndicat :

<https://forestiersdugard.com/actualites/chantiers-tests-de-recolte-de-bois-en-cevennes.html>

### **3.2. La fête de la forêt cévenole**

La première édition de la fête de la forêt cévenole, organisée par les Chartes Forestières de Territoire du Pays des Cévennes et Sud Lozère, s'est déroulée le 12 mai 2023 à Florac (soir) et le 13 mai à Barre-des-Cévennes (journée). Cet évènement a pour objectif de rassembler tous les acteurs de la filière forêt-bois locale et de faire connaître le monde forestier au grand public. Le Syndicat y a participé en tenant un stand en commun avec le CRPF et en organisant deux activités au cours de la journée (diffusion du film « Entreprendre pour soi et les générations futures » et chasse au trésor).

### **3.3. Implication au sein des Chartes Forestières de Territoire**

Le Syndicat et le GDF sont représentés auprès de la CFT du Pays des Cévennes par plusieurs administrateurs (pour l'information à destination des élus) et l'ingénieure du Syndicat (pour la partie technique). Le Syndicat et le GDF sont impliqués dans le groupe « communication », le groupe « filière forêt-bois » et le groupe « valorisation du pin maritime ».

Après une première campagne expérimentale de gemmage en Cévennes en 2022, la commission « valorisation du Pin maritime cévenol » s'est réunie à plusieurs reprises en 2023 pour élaborer un projet de développement de filière locale autour de la résine de pin maritime. La réponse à un appel à projet est en cours de rédaction et sera déposée en 2024. Le Syndicat y porte une action d'étude des facteurs influant sur le rendement de la résine et d'amélioration de la méthode de gemmage en Cévennes.

Le Syndicat soutient également la création de la Charte Forestière de Territoire Sud Cévennes sur le Viganais.

### **3.4. Les aides d'Alès Agglomération**

Une enveloppe financière a été définie et votée par Alès Agglomération pour octroyer des aides directes, sous forme de subvention pour les travaux forestiers. Ces aides visent globalement à améliorer l'existant.

Le Syndicat fait partie du Comité de pilotage composé d'élus et de partenaires forestiers volontaires (ex : CRPF, Syndicat des Forestiers Privés, DDTM, Chambre d'Agriculture, Parc national des Cévennes, ONF, COFOR, Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles). Il a pour mission d'analyser les dossiers de demandes de subventions, afin de remettre un avis simple au Conseil communautaire d'Alès Agglomération. Le comité de pilotage de ces aides s'est réuni le 14 mars, 9 mai et 14 novembre.

### **3.5. L'Observatoire de l'Equilibre Sylvo-Cynégétique du PNC**

Devant les dégâts importants causés par les cervidés sur la forêt cévenole depuis de nombreuses années, le Parc National des Cévennes pilote un projet de mise en place d'un observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique (OEASC).

L'objectif général est d'apprécier et de suivre de façon objective et partagée l'état d'équilibre entre le grand gibier et les activités en milieux agricole et forestier et plus particulièrement, en ce qui nous concerne, la pression exercée par le grand gibier sur la forêt.

L'OEASC doit permettre de centraliser les données relatives aux dégâts de gibier sur l'ensemble du territoire couvert par le Parc National des Cévennes, tant sur les propriétés privées que publiques (ONF, communes forestières). C'est un dispositif concerté basé sur un système d'alerte initié par des propriétaires et des forestiers par le biais d'un formulaire mis en ligne, complété par des relevés sur le terrain.

La mise en place de ce projet se fait en concertation avec les différents partenaires du Parc sur le territoire : les propriétaires privés (syndicats, coopérative, CRPF), les propriétaires publics (ONF, communes forestières) et différents acteurs concernés (fédérations de chasse, chambres d'agriculture, départements, région, ONCFS, IRSTEA). Le Syndicat du Gard y a été représenté par son administratrice Isabelle CORRE-HIRSINGER, très impliquée dans l'ensemble de la démarche.

Le projet repose sur deux outils :

- Un système d'alerte mis à disposition des propriétaires et gestionnaires forestiers par le biais d'un formulaire mis en ligne, basé sur le volontariat afin de disposer d'une remontée d'informations sur les peuplements touchés par les dégâts.
- Des relevés de terrains, effectués par des représentants des principaux acteurs, qui s'articulent autour de deux dispositifs distincts et complémentaires :
  - La réalisation de diagnostics sylvicoles
  - Le suivi des indices de consommations (IC) et d'abrutissement (IA)

Les données sont collectées et centralisées afin de constituer un socle de connaissances mis à dispositions des différents acteurs. Ces données peuvent être utilisées notamment dans le cadre de la gestion sylvicole ou de l'élaboration des plans de chasse. Elles permettent d'identifier les secteurs géographiques les plus touchés ou présentant les enjeux socio-économiques les plus importants.

La méthodologie du système d'alerte a été élaborée en 2017, les tests ont commencé début 2018 et parallèlement l'outil informatique a été développé courant 2018. Jusqu'en 2022, le Syndicat a accordé tous les ans entre deux et quatre jours par an (automne) à l'Observatoire pour la réalisation des diagnostics sylvicoles en binôme avec un autre organisme partenaire de la démarche. En 2023, la démarche a été suspendue par manque de moyen financier et aucun diagnostic n'a été réalisé. Il semblerait que cet observatoire ne puisse pas se prolonger dans le temps.

Néanmoins, une plateforme nationale « forêt-gibier » a été créée en 2021 afin de permettre aux propriétaires forestiers ou à leurs gestionnaires de faire remonter les dégâts occasionnés par le gibier dans leurs forêts. Cet outil, qui permet de cartographier avec précision les déséquilibres sylvo-cynégétique pour mieux appréhender cette problématique à l'échelle nationale, devrait pouvoir compléter si ce n'est remplacer l'observatoire du PNC.

### **3.6. Soutien à la création du Parc Naturel Régional des Garrigues**

Le Syndicat fait partie du conseil d'administration de l'association APREG, association citoyenne pour la création du Parc Naturel Régional des Garrigues dont M. Bruno JULIEN est le président.

### **3.7. Accompagnement des ASL GF du département**

Le Syndicat accompagne les ASL GF du département (principalement celles du Chambon et de Saint-Cau dont il avait initié les créations) en participant aux AG et en apportant un appui technique lorsque cela est nécessaire.

Le Syndicat souhaite soutenir les propriétaires forestiers qui s'engagent dans une structure de regroupement de propriétaires. Ces derniers ont donc, depuis 2020, une réduction de 10 € sur leur cotisation au Syndicat. Ce tarif a été choisi car il correspond (en moyenne) au montant d'une cotisation à une association type ASL GF. Le propriétaire n'a donc pas de frais supplémentaire s'il adhère aux deux organismes.

## 4. Participation au développement de la filière bois

Le tiers seulement de l'accroissement biologique des forêts de notre département est récolté. A ce constat s'ajoute celui de la sous valorisation des bois produits par nos forêts et au manque de diversification dans leurs débouchés. Contribuer à lever les freins qui handicapent le développement économique de la filière bois de notre département est l'un des objectifs majeurs de notre Syndicat et de son bras technique, le GDF. Pour cela, ils s'engagent dans différentes actions : augmentation de la récolte des bois, recherche de nouveaux débouchés, promotion du bois énergie.

### 4.1. La mobilisation des bois

Le Syndicat contribue à la mobilisation des bois dans le cadre des visites-conseils. En effet, l'ingénieure du Syndicat préconise à certains propriétaires une exploitation de leurs bois (en éclaircie, en coupe rase ou encore en coupe sanitaire). Elle les oriente ensuite vers la coopérative ou leur fournit un modèle de contrat de vente selon le volume de bois et la destination des produits. Le propriétaire peut alors contacter la coopérative ou un autre récolteur de bois avec certaines garanties conférées par le contrat de vente fourni. Le Syndicat peut fournir les coordonnées de certains exploitants lorsque le propriétaire souhaite traiter directement sans passer par la coopérative.

L'ingénieure rappelle également aux propriétaires l'importance d'une gestion durable des forêts.

L'ingénieur participe à des martelages aux côtés de la coopérative et notamment chez des adhérents du Syndicat. Cela permet de contrôler la qualité du marquage et d'apporter de l'aide à une entreprise locale.

### 4.2. Le développement du bois énergie

La mise en gestion des parcelles à la suite des visites ou aux diagnostics peut permettre d'alimenter les chaudières du département (dont celles du Fonds chaleur) et de Gardanne. Globalement le développement du bois-énergie permet d'envisager la relance de la gestion qui n'était pas économiquement envisageable par manque de débouchés pour des arbres à faible valeur ou déperissant, comme le châtaignier.

### 4.3. Participation à la CDPENAF

Le Syndicat participe à la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (**CDPENAF**) qui se réunit une demie journée tous les mois pour examiner les demandes de modifications des documents d'urbanisme impactant les espaces agricoles, forestiers et naturels.

L'objectif de cette Commission est de limiter l'artificialisation des terres quand cela n'est pas nécessaire. Elle donne un avis au Préfet.

## 5. Diversification

Les fonctions de la forêt et ses services écosystémiques sont nombreux et variés. La classique production de bois possède en effet des alternatives avec d'autres productions et usages (trufficulture, bois artisanaux, agroforesterie).

### 5.1. La complémentarité agriculture-forêt

L'ingénieure du Syndicat peut être amenée à réaliser des visites-conseils sur le thème de l'agroforesterie lorsque le propriétaire le demande. Elle peut alors le conseiller sur ce type de plantation qui apporte un ombrage aux cultures en diminuant l'évaporation de l'eau du sol. Des conseils sont prodigués sur le choix des essences avec une attention portée à la biodiversité et au paysage, pour récolter à terme des bois de qualité apportant un revenu supplémentaire au propriétaire. La visite est l'occasion de présenter les aides et le dossier de demande de financement auprès de l'AFAC (Association Française Arbres Champêtres et Agroforesterie).

### 5.2. La trufficulture et la sylviculture truffière

Lors de ses visites, l'ingénieure du Syndicat peut avoir à prodiguer des conseils concernant la sylviculture truffière.

Les conseils peuvent alors orienter la gestion du propriétaire vers une sylviculture truffière lors de la plantation des arbres ou sur une parcelle existante. L'ingénieure préconise alors lors de sa visite quelques interventions pour améliorer la production de truffes : éclaircie légère, recépage, débroussaillage et travail du sol localisé.

### 5.3. Les bois artisanaux

Certains arbres et arbustes épars dans les bois et forêts du Gard sont de véritables petits trésors pour les métiers d'art (alisier, arbousier, aubépine, buis, cade, houx, sorbier). Leur bois est une matière première rare que recherchent de nombreux artisans d'art, au même titre que certaines singularités des bois comme les ronces, loupes ou brousses.

Le syndicat met en relation des professionnels souhaitant acheter des bois rares locaux avec des particuliers ou entreprises pouvant répondre à leur besoin.

### 5.4. Les arbres médicinaux

La valorisation médicinale des espaces forestiers s'applique tout à fait au département du Gard qui possède un large choix d'essences aromatiques et médicinales (bourgeons de Pin maritime, feuilles de bouleau ou encore cornes du sorbier domestique). Les essences dites aromatiques et médicinales peuvent intéresser les propriétaires forestiers ainsi que les cueilleurs professionnels à la recherche de produits forestiers récoltables. Lorsque les propriétaires posent des questions sur les espèces médicinales, le Syndicat leur fournit deux fiches explicatives et les accompagne dans le choix des essences.

## 6. Fonctionnement : moyens, formation interne

### 6.1. Moyens, formation interne

Pour réaliser ses missions, le Syndicat emploie une secrétaire à mi-temps (Patricia ORTIZ) et une ingénieure forestière à temps plein (Astrid de MONTBRON).

Le Syndicat peut aussi compter sur ses 16 administrateurs qui s'investissent énormément et bénévolement sur différents dossiers et participent à des commissions et suivi d'actions en lien avec la forêt et l'espace rural.

Le siège social du Syndicat se situe au 6 Avenue des Platanes à Ribaute-les-Tavernes, les locaux étant partagés avec ses partenaires, le CRPF et la Coopérative La Forêt Privée Lozérienne et Gardoise.

**Le financement des actions techniques du Syndicat est assuré par la convention avec le Conseil Général du Gard, par les cotisations de ses adhérents et par des sous-traitances de faibles montants dans des actions techniques. Dans ce dernier cas, le Syndicat met en avant sa branche technique, le GDF. Le Syndicat effectue aussi des prestations (quelques journées par an) pour la Mairie de Nîmes (suivi du Clos Gaillard) et la Coopérative (appui au martelage de coupes, à la rédaction de plans simples de gestion). Il est rappelé que le poste d'ingénieur ne pourrait être conservé sans cette convention.**

### 6.2. Comptabilité

Le Cabinet SAS AFG, Société d'Expertise Comptable de Saint-Christol gère les comptes du Syndicat depuis 2016 et produit annuellement un bilan financier. Les comptes sont suivis en interne par le trésorier Robert SOULIER.

## Conclusion

---

Au cours de l'année 2023, grâce à l'appui financier du Conseil départemental du Gard, le Syndicat des Forestiers Privés du Gard et son bras technique le Groupement de Développement Forestier Gardois ont poursuivi leurs différentes actions en les inscrivant clairement dans une perspective de développement durable, celui-ci alliant technique, économie, social et environnement.

Pour cela, ils ont multiplié les occasions de contacts avec les propriétaires forestiers : visites-conseils, réunions de sensibilisation et d'information, appui aux formations à la gestion forestière, site Internet, dialogue sur les réseaux sociaux, promotion des ouvrages forestiers et notamment « Proposition pour la Garrigue »,...

Cette année encore, ils ont ainsi amené un grand nombre de propriétaires forestiers à prendre conscience de la nécessité de mieux connaître et maîtriser la gestion de leurs forêts, en termes d'économie, d'emploi local, de transition énergétique, de bilan-carbone, de qualité de vie, de biodiversité et de qualité de sols, de l'air, de l'eau, bref d'environnement en général.

La participation à des manifestations grand public, comme les escapades nature, permet également de faire connaître et respecter les espaces boisés et de sensibiliser aux enjeux de la forêt et des risques auxquels elle est exposée.

Le Syndicat et le GDF sont également investis dans les actions de protection de l'environnement : Sites Natura 2000 du département, suivi du PDPFCI, Observation de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique du territoire du Parc National des Cévennes, participation aux travaux et commissions du PNC ...

Ils s'impliquent également dans des démarches territoriales autour de la forêt pour structurer l'économie locale, telles que l'animation sur le territoire d'Alès Agglomération ou encore la participation active au sein des chartes forestières de territoire et notamment celle du Pays Cévennes.

Ils ont participé aux actions concourant à l'économie des filières spécifiques locales (bois-énergie, gemmage du pin maritime, châtaignier, truffes, bois d'artisanat, essences médicinales...).

Enfin, conscients des attentes de notre société en matière de fréquentation des espaces « naturels » forestiers (cadre de vie/paysages, randonnées, chasse, cueillettes, ressourcement, ...) et des enjeux écologiques auxquels la forêt peut apporter des solutions (limitation des effets dévastateurs des inondations, fixation des sols, épuration de l'eau et de l'air, biodiversité), ils les prennent en compte dans leurs actions, leurs messages, leurs grandes orientations.

La pertinence des actions réalisées par le Syndicat, et son bras technique le GDF, d'une part, se vérifie par le fait qu'ils sont de plus en plus sollicités pour participer à des réflexions, commissions... (A titre d'exemples, signalons que le Syndicat participe au Comité de pilotage du Contrat territorial Occitanie du Pays Cévennes ; que les promoteurs du Parc naturel des Garrigues ont proposé au Syndicat un siège au conseil d'administration ; que le PETR Uzège-Pont-du-Gard a proposé une place au Syndicat dans son Conseil de développement ; etc.)

↗ d'autre part, se corrobore par le nombre croissant de ses adhérents. Ainsi, avec 540 adhérents, le Syndicat du Gard est le plus important en nombre d'adhérents des 13 syndicats d'Occitanie.

En conclusion, dans les années futures (2024 et au-delà), les actions relatées dans le présent compte-rendu d'activités doivent être poursuivies, voire amplifiées, car :

- les problématiques liées aux changements climatiques s'aggravent avec en corollaire l'augmentation de l'aléa « incendie », les dépérissements qui affectent certains peuplements forestiers y augmentant le risque feu ;
- la réussite de la transition énergétique implique l'inscription dans la durée des actions de sensibilisation auprès des forestiers privés détenteurs de la majorité de la ressource bois dans le département (bilan carbone neutre du bois énergie, stockage du carbone dans le bois-construction) ;
- enfin, le besoin de « consommation » des espaces naturels (forestiers) par le grand public est croissant et doit s'accompagner d'un « mode d'emploi » pour éviter le choc des « cultures » entre les citadins qui sanctuarisent la nature et les ruraux qui la façonnent pour la faire vivre et en vivre évitant ainsi la désertification des territoires ruraux. Au travers de son Label « Gard Pleine Nature », le Conseil départemental a sans doute un rôle à jouer dans ce domaine. Les démarches, à long terme, engagées en 2017 pour une meilleure acceptation sociale des récoltes de bois, démarches dans lesquelles le Syndicat s'est fortement impliqué, vont amener des partenariats (pas forcément coûteux : mise en commun de réseau, ...), pour une pleine efficacité de celles-ci. Le Conseil départemental doit y trouver sa place.

Pour tout cela, l'appui du Conseil départemental du Gard est absolument nécessaire dans un cadre qui met en adéquation ses grandes orientations et leur traduction dans la convention le liant au Syndicat des forestiers privés Gardois.

## Annexes

---

**Annexe 1 : Invitations aux journées d'information technique**

**Annexe 2 : Affiche pour la rencontre des jeunes forestiers gardois**

**Annexe 3 : Modèle de diagnostic de gestion**

**Annexe 4 : Dépliant de l'assurance Sylvassur**

**Annexe 5 : Gazette forestière du Syndicat « Auprès de nos arbres » N° 35**

**Annexe 6 : Invitations aux escapades nature**

**Annexe 7 : Invitation à la chasse au trésor « à la découverte de la forêt »**

**Annexe 8 : Invitation aux chantiers participatifs**

**Annexe 9 : Documents relatifs à l'opération de « gestion durable des forêts cévenoles »**

**Annexe 1 : Invitations aux journées d'information technique**

## Réunion d'information technique Le cèdre, un arbre d'avenir pour les Cévennes ?

Chère adhérente, cher adhérent,

Le Secteur « Vallées des Gardons » du Groupement de Développement Forestier (GDF) a le plaisir de vous inviter à une demi-journée entièrement tournée vers le Cèdre. Venez découvrir ou redécouvrir cette essence présentant un fort potentiel de substitution aux essences sensibles à la sécheresse dans un contexte de changement climatique. Accompagnés par des forestiers du CRPF et du GDF, vous découvrirez le comportement de cet arbre vis-à-vis des caractéristiques du sol et du climat, la gestion sylvicole qui peut être menée dans ces peuplements, et la qualité du bois et ses utilisations.

## Rendez-vous le mercredi 14 juin 2023 à 9h au col du Rédarès (Lasalle)

### Programme

- ❖ **9h** : Accueil des participants par Bernard CABANNES, administrateur du Syndicat et du GDF.
- ❖ **9h15-12h30** : Visite d'un peuplement de cèdre au col du Rédarès, puis visite d'un peuplement de cèdre à Cognac.  
**Munissez-vous de chaussures de marche et d'un vêtement de pluie le cas échéant.**
- ❖ **12h30** : Fin de la réunion.  
**Possibilité de poursuivre les échanges en extérieur autour d'un pique-nique apporté par chacun.**

Pour la bonne organisation de cette réunion, merci de **confirmer votre inscription** par téléphone (06 84 19 18 65) ou email : [technique@forestiersdugard.com](mailto:technique@forestiersdugard.com)



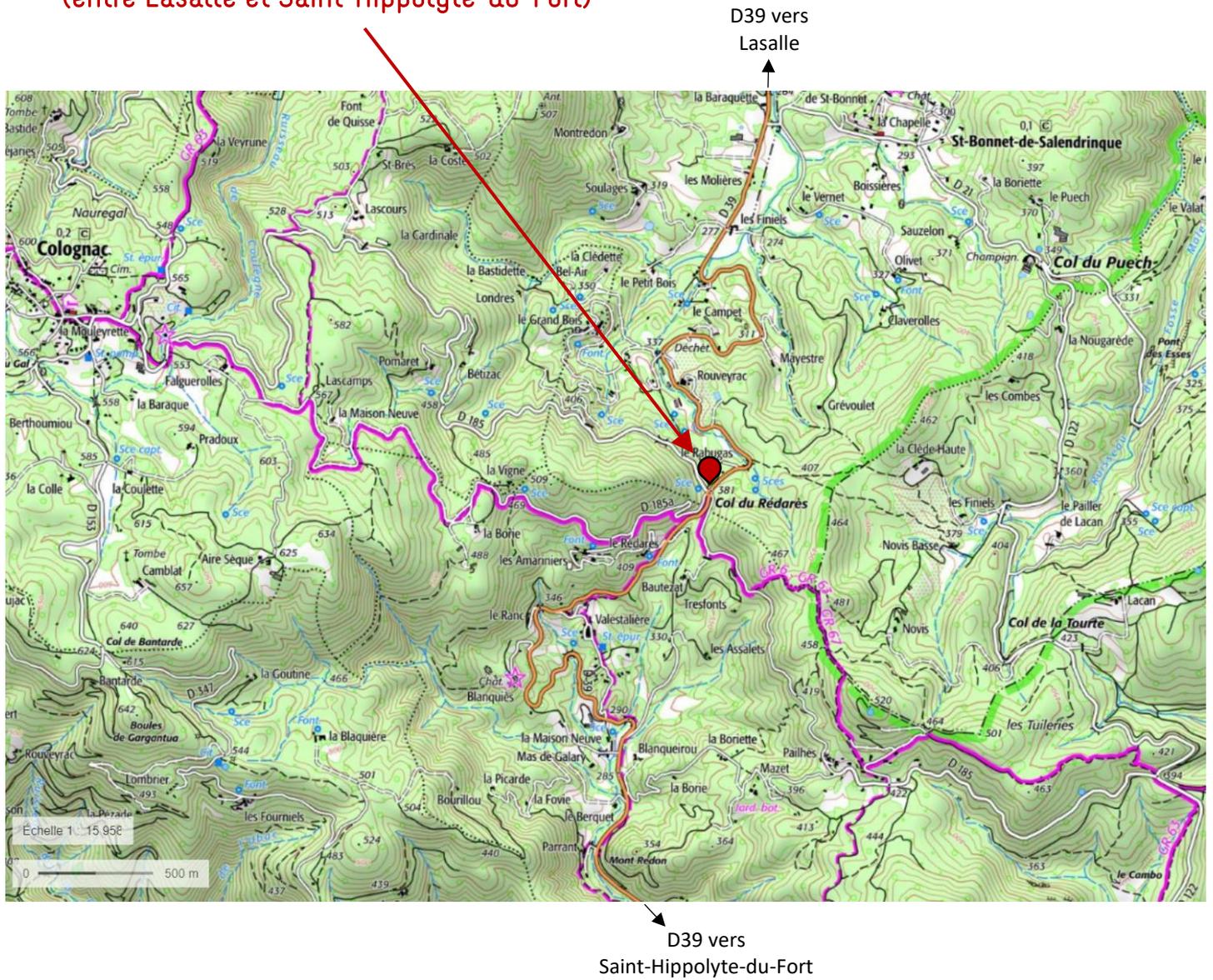
Cèdre semencier à la Falguerolles, Cognac

Les réunions d'information technique du GDF sont organisées à l'intention des adhérents du Syndicat et du GDF. Outre que ces réunions contribuent à enrichir vos connaissances forestières, elles vous fournissent l'occasion de dialoguer et de partager entre amis de la forêt.

***N'hésitez pas à y convier vos voisins et amis forestiers afin d'agrandir la famille des propriétaires forestiers concernés par la gestion durable de leur patrimoine boisé.***

Ces réunions sont gratuites.

## Rendez-vous au col du Rédarès à 9h (entre Lasalle et Saint-Hippolyte-du-Fort)



Chère adhérente, cher adhérent,

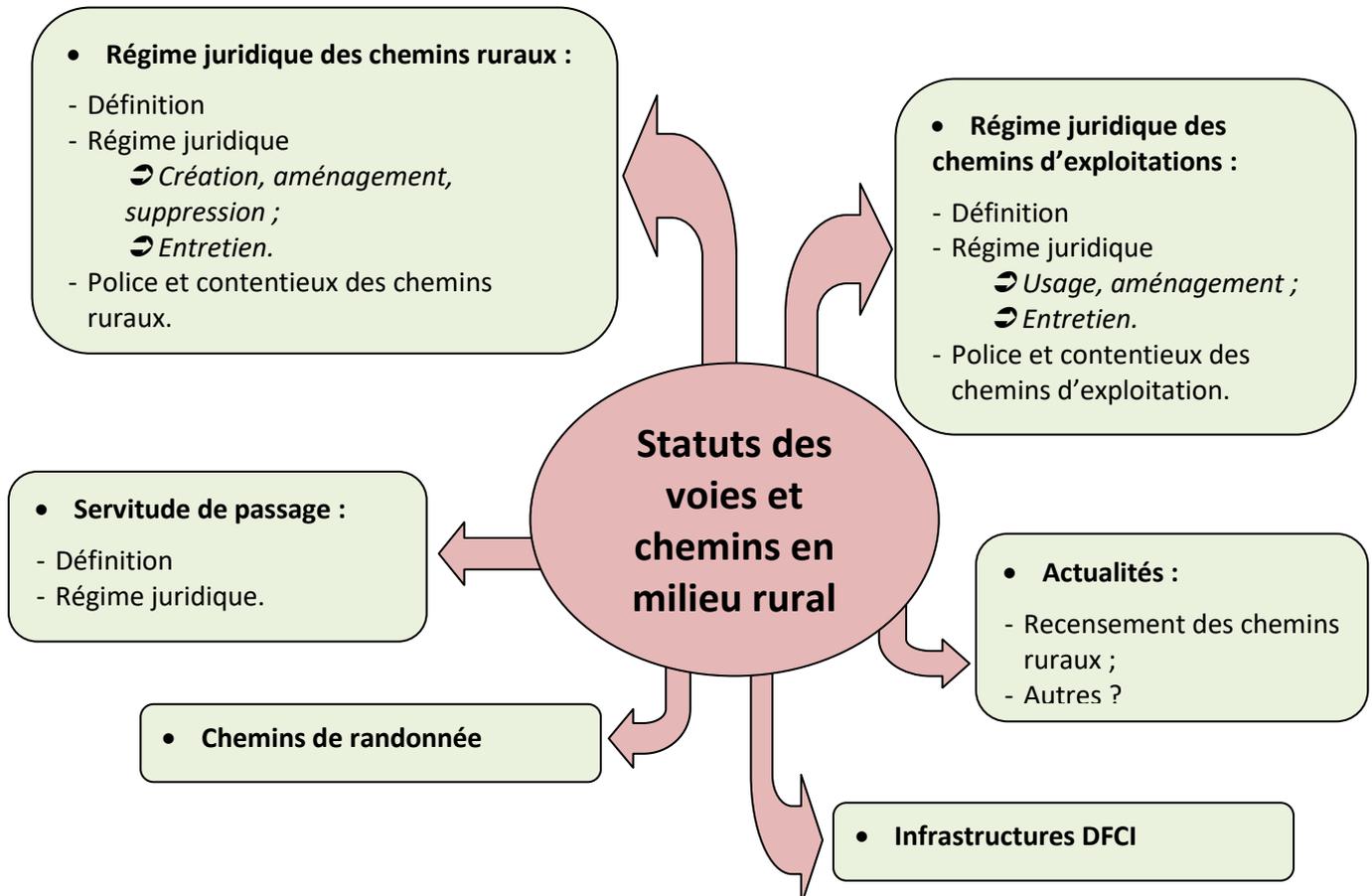
Les syndicats de l'Hérault et du Gard ont le plaisir de vous inviter à une réunion d'information sur les :

## Statuts des voies et chemins en milieu rural

Le Jeudi 29 juin à Assas (34)  
de 13h30 à 17h (voir plan d'accès au dos)

Madame Alexandra Bonne, juriste à FRANSYLVA interviendra sur ces différents points et répondra à vos questions.

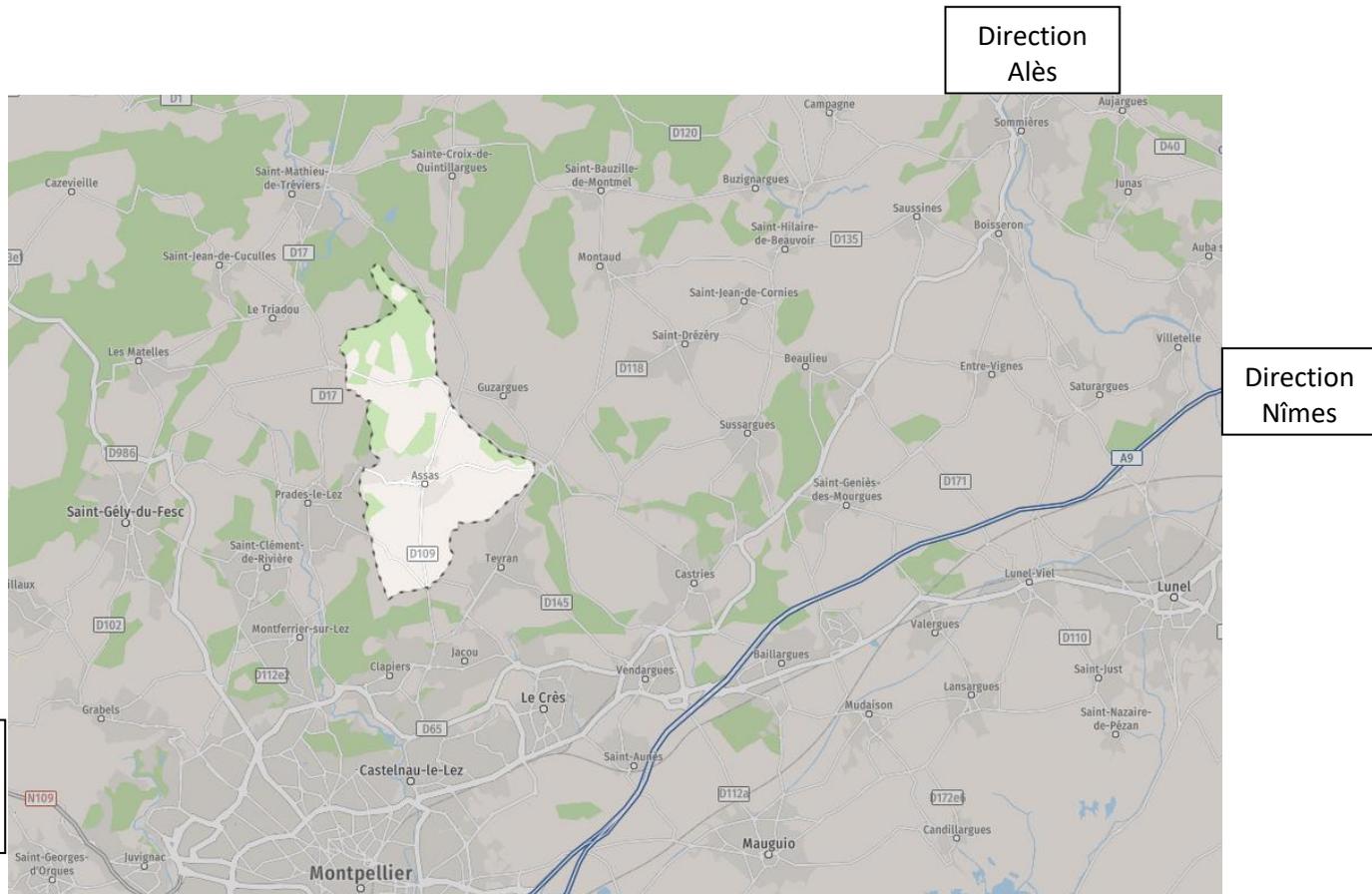
### Programme :



Rendez-vous 13h30 à la salle des Crouzets à Assas (34820)

(Points GPS : 43.6987, 3.89850)

*Suivre le fléchage réunion forestière*



Pour la bonne organisation de cette réunion, merci de nous confirmer votre présence soit par retour du bulletin ci-dessous soit en vous inscrivant directement sur <https://inscription/29062023>

**Bulletin de participation  
A retourner avant le 20 juin**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Mail : .....

## Réunion d'information technique Retour d'expérience sur des plantations de garrigue

Chère adhérente, cher adhérent,

Le Secteur « Garrigues » du Groupement de Développement Forestier (GDF) a le plaisir de vous inviter à la découverte d'une forêt gérée durablement en milieu de garrigue. Située au pied du Mont Bouquet, cette forêt a été en partie reconstituée par plantation suite à un incendie survenu en 1989. Les plantations (cèdre, pin laricio, pin de Salzman, calocèdre, sapin de Céphalonie et feuillus divers), réalisées par le propriétaire lui-même et sa famille, ont aujourd'hui une trentaine d'années et peuvent d'ores et déjà être améliorées par des premières éclaircies. Ces peuplements nous permettent d'avoir un certain recul sur les essences adaptées au contexte pédoclimatique de la garrigue gardoise et sur la gestion appropriée à mettre en place sur un territoire particulièrement sensible aux risques d'incendies.

### Rendez-vous le mardi 17 octobre 2023 à 9h à Bouquet

(Parking de randonnée cascade des aiguères, plan d'accès au dos de l'invitation)

### Programme

- ❖ 9h - Accueil des participants et présentation de l'historique de la forêt par M. MASSOT, propriétaire et membre du GDF.
- ❖ 9h30 - Visite des plantations et échanges sur les interventions sylvicoles déjà réalisées et celles à venir.  
**Parcours d'environ 3 km, prévoir des chaussures de marche et un pantalon de rigueur.**
- ❖ 12h30 - Fin de la réunion.

**Nous vous proposons ensuite de poursuivre les échanges au restaurant La Farigoulette à Seynes (menu du jour à 15€).**

Pour la bonne organisation de cette réunion, merci de **confirmer votre inscription** par téléphone (06 84 19 18 65)

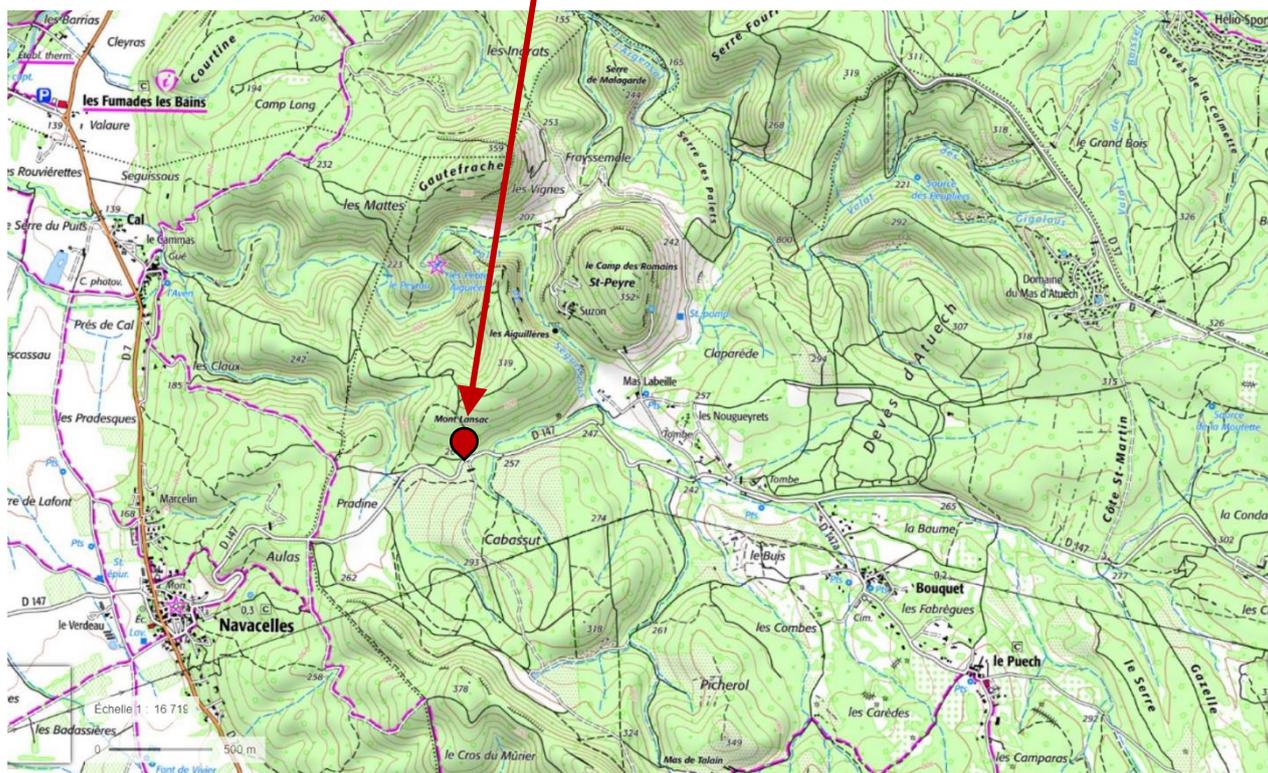
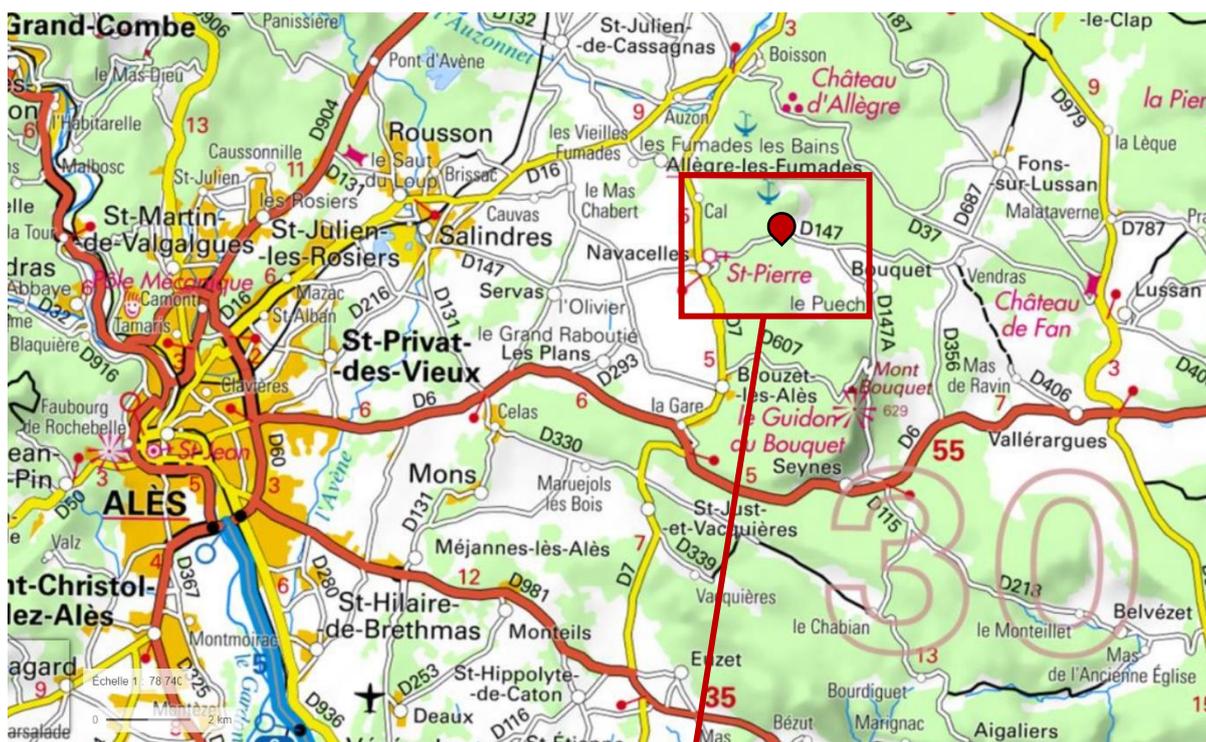
ou email : [technique@forestiersdugard.com](mailto:technique@forestiersdugard.com)

**en précisant si vous souhaitez participer au repas.**



Peuplement de cèdre planté en 1993 dans la forêt de Cabassut

## Rendez-vous sur le parking de randonnée cascade des Aiguères à Bouquet, à 9 heures



Les réunions d'information technique du GDF sont organisées à l'intention des adhérents du Syndicat et du GDF. Outre que ces réunions contribuent à enrichir vos connaissances forestières, elles vous fournissent l'occasion de dialoguer et de partager entre amis de la forêt.

***N'hésitez pas à y convier vos voisins et amis forestiers afin d'agrandir la famille des propriétaires forestiers concernés par la gestion durable de leur patrimoine boisé.***

Ces réunions sont gratuites.

## Réunion d'information technique Chantiers forestiers innovants en Cévennes

Madame, Monsieur,

Depuis 2021, le Groupement de Développement Forestier (GDF) a initié, dans une forêt privée de Branoux-les-Taillades, des chantiers forestiers où est évalué l'impact de différentes pratiques sylvicoles innovantes sur les enjeux multifonctionnels de la forêt, à savoir les aspects économiques, environnementaux et sociétaux. Une attention spéciale aux impacts de ces pratiques sur les chemins de l'eau (ruissellement, écoulement de subsurface, infiltration) y a été portée grâce à un partenariat avec le CNRS qui développe sur le territoire des Cévennes des observations hydro-socio-météorologiques. Deux ans après le début des chantiers, le GDF vous invite à venir découvrir les premiers résultats obtenus.

## Rendez-vous le jeudi 30 novembre 2023 à 9h à Branoux-les-Taillades

Salle polyvalente « Maurice Tribes » (plan d'accès au dos de l'invitation)  
un accueil café/thé aura lieu à partir de 8h30

### Au programme :

- ❖ **9h** - allocutions d'ouverture par Michel VIGNE, maire de Branoux-les-Taillades, et Francis MATHIEU, vice-président du Groupement de Développement Forestier du Gard
- ❖ **9h15** - présentation en salle des chantiers forestiers expérimentaux et des premiers résultats par Astrid de MONTBRON (ingénieure forestière du GDF) et Pierre-Alain AYRAL (ingénieur de recherche CNRS)
- ❖ **10h45** - départ groupé vers le chantier de reboisement et visite commentée de celui-ci
- ❖ **12h30** - déjeuner en commun (plateau repas sur le terrain ou en salle selon la météo)
- ❖ **14h** - départ groupé vers le chantier d'éclaircie et visite commentée de celui-ci.  
ATTENTION : l'accès au chantier d'éclaircie nécessite de marcher 1,5 km avec un très fort dénivelé. Cette visite est donc en option.
- ❖ **17h** - fin de la journée

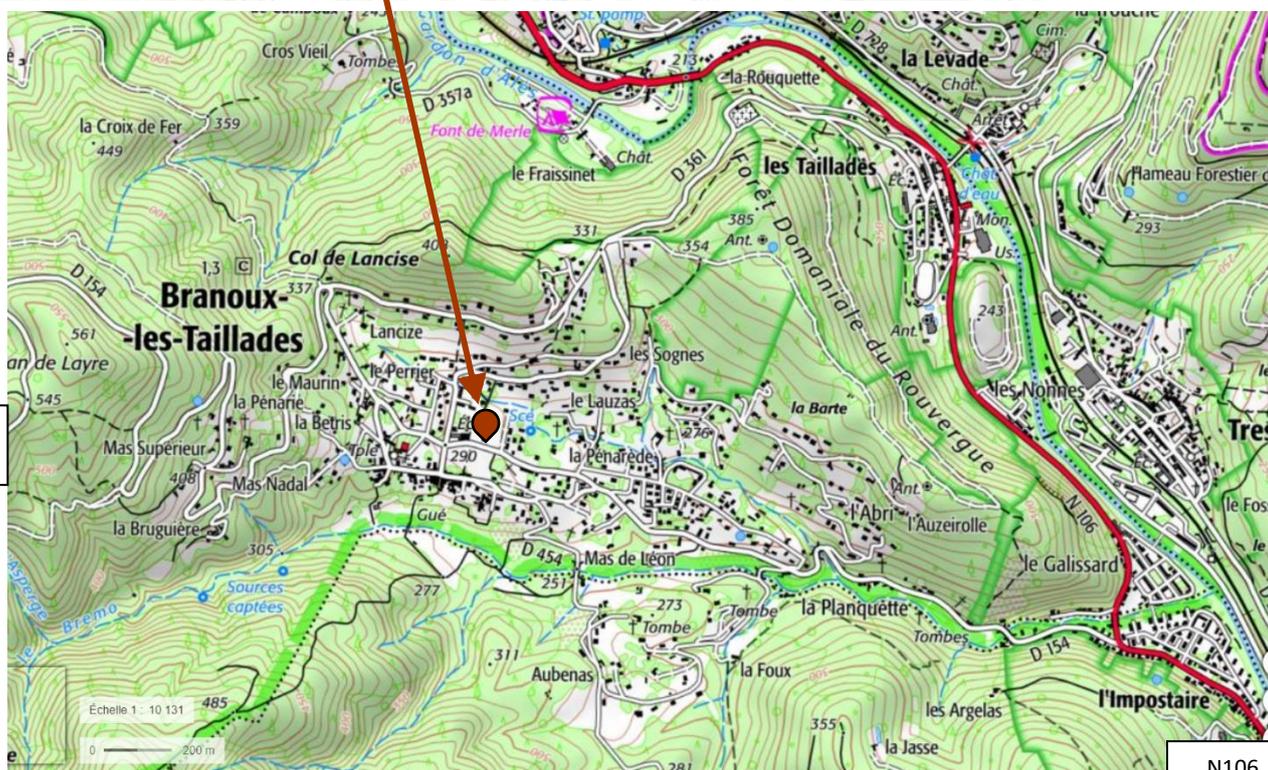
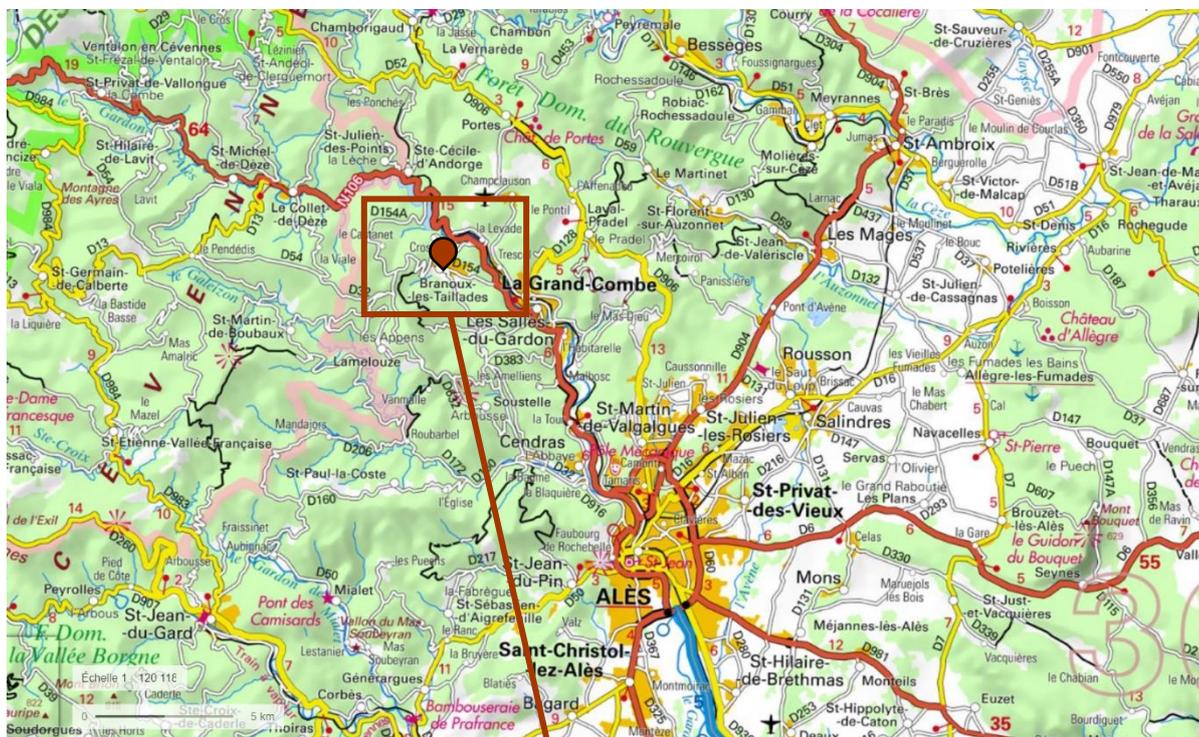


Chantier-test de reboisement

**Pour la bonne organisation de cette réunion,  
merci de confirmer votre inscription avant le 24/11**  
par téléphone (06 84 19 18 65) ou  
email ([technique@forestiersdugard.com](mailto:technique@forestiersdugard.com))  
**en précisant si vous souhaitez participer au repas  
(13€ règlement sur place par chèque ou espèces)**

**Des chaussures de marche et une tenue adaptée à la météo sont vivement conseillés pour la partie terrain.**

Rendez-vous à la salle polyvalente « Maurice Tribes »  
à Branoux-les-Taillades (à côté du 1860 route de la plaine)  
Possibilité de se garer sur la place de l'Hôtel de Ville



D154 vers le col  
de la Baraque

N106  
vers Alès

Cette réunion d'information est organisée avec le soutien du GAL Cévennes et d'Alès Agglomération



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales

**Annexe 2 : Affiche pour la rencontre des jeunes forestiers gardois**

# RENCONTRE ENTRE JEUNES FORESTIERS GARDOIS



Quand ?

Vendredi 01/12  
à 19h30

Où ?

85 rue de la République  
30000 Nîmes

Qui ?

Des (futurs) propriétaires forestiers  
de 20 à 40 ans

Que vous soyez jeunes propriétaires, enfants ou petits-enfants de propriétaires forestiers, venez vous former et créer du lien avec des forestiers locaux !

Lors d'une soirée conviviale, venez :

- ⇒ rencontrer de jeunes professionnels forestiers gardois qui vous présenteront leurs métiers et vous parleront de leur passion de la forêt
- ⇒ vous initier à la gestion forestière durable, pilier indispensable pour le bien-être de nos forêts

⇒ découvrir le rôle que vous aurez à jouer dans la filière forêt-bois de demain

Inscription au 06 84 19 18 65 ou  
[technique@forestiersdugard.com](mailto:technique@forestiersdugard.com)



Organisé par le Syndicat des  
Forestiers Privés du Gard



**Annexe 3 : Modèle de diagnostic de gestion**

# Forêt appartenant à M, Mme ...

Coordonnées et qualité du contact	Prénom Nom	Téléphone	E-Mail
<i>Qualité</i> : Propriétaire	<i>Commune</i> :		<i>Surface boisée</i> : ha
<i>Ingénieure forestière</i> : Astrid de MONTBRON			<i>Date de visite conseil</i> :

## ORIGINE DE LA VISITE

## INVESTISSEMENT ET OBJECTIFS DU PROPRIÉTAIRE

Historique :

Travaux :

Limites :

Objectifs : A définir au moment de l'entretien avec le propriétaire : amélioration ou transformation de l'existant (adaptation au changement climatique), vente de bois, garantir l'autoconsommation, transmettre (héritage), protection contre l'incendie, agrément, chasse, sylvopastoralisme, ...

## DIAGNOSTIC FORESTIER

Type de peuplement :	
Composition (essences) et vigueur :	
N° des parcelles cadastrales concernées :	Superficie :
Nature et description du sol :	
Situation topographique et % de pente :	
Altitude :	
Espèce(s) remarquable(s) le cas échéant :	



**Annexe 4 : Dépliant de l'assurance Sylvassur**



# Sylvassur

## Pourquoi s'assurer face aux dommages ?

Partout en France, quelle que soit votre forêt et les essences qui la composent, nous assurons les parcelles que vous avez choisies, à la valeur que vous souhaitez, sans franchise et au meilleur tarif !

- Les dégâts causés par les aléas météorologiques (tempête, incendie, neige, ...) augmentent considérablement depuis une vingtaine d'années;
- Une indemnisation garantie en cas de sinistre;
- Depuis 2017, l'État s'est désengagé et n'accorde plus aucune aide aux propriétaires forestiers non assurés en cas d'évènement météorologique exceptionnel;
- Grâce au DEFI ASSURANCES, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur le revenu de 76% des cotisations payées avec un montant maximum retenu de 6€/ha pour le risque tempête;
- Avec ses deux offres Patrimonial et Reconstitution, Sylvassur permet d'assurer tous les profils forestiers à des tarifs ultras compétitifs.

### Sylvassur vous couvre face aux risques

<b>Incendie</b>	Incendie, foudre, explosion, chute d'avion, grève, émeute, mouvement populaire, vandalisme, Catastrophes Naturelles, attentat
<b>Tempête</b>	Vent, ouragan, tornade, inondations
<b>Neige</b>	Neige, grêle, gel

### Les tarifs Sylvassur Reconstitution

#### Exemple d'une forêt de 18 ha dans le Puy-de-Dôme (63)

Tarifs TTC à l'hectare

Valeur Garantie	Incendie	Incendie + Tempête + Neige	Incendie + Tempête + Neige (net d'impôt DEFI ASSURANCES)
1000 €/ha	2,75 €	4,79 €	1,15 €
2000 €/ha	4,06 €	8,13 €	3,57 €
5000 €/ha	7,98 €	18,17 €	13,62 €

**VERSPIEREN**  
COURTIER EN ASSURANCES

# Sylvassur

L'assurance des Forestiers Privés de France  
Incendie, tempête, neige

[www.sylvassur.com](http://www.sylvassur.com)



# Sylvassur

## Patrimonial

VALORISEZ VOTRE FORÊT SUR-MESURE



Libre choix  
des parcelles  
à assurer



Libre choix de la valeur  
garantie par parcelle  
entre  
500 et 25000 €/ha



Seuil  
d'intervention :  
20% de surface  
sinistrée sur la parcelle



# Sylvassur

## Reconstitution

RECONSTITUEZ VOTRE MASSIF ENDOMMAGÉ



Assurez  
l'intégralité de votre  
massif forestier  
(1000, 2000 ou 5000 €/ha)



100% en ligne, mail  
ou téléphone



Seuil d'intervention  
par classe de  
surface de l'ensemble du  
massif assuré

Les parcelles 93 (1,15 ha), 94 (1,19 ha) et 95 (1,15 ha) sont assurées à hauteur de 12 000 €/ha dans le département du Cher (18)  
Prime totale TTC/an = 232,83 € pour 41 880 € de garantie

### EXEMPLE D'INDEMNISATION

(zones sinistrées en rouge)

Parcelle 93 : 0,34 ha (30%) de surface sinistrée

Indemnisation = 0,34 x 12000 - 20% (sauvetage forfaitaire)  
= 3 264 €

Parcelle 94 : 0,73 ha (61%) de surface sinistrée

Indemnisation = 0,73 x 12000 - 20% = 7 008 €

Parcelle 95 : 0,09 ha (<20%)

Pas d'indemnisation



Ce massif forestier de 14 ha est assuré à un taux de garantie de 5 000 €/ha dans le département des Côtes d'Armor (22)  
Prime totale TTC/an = 298,22 € pour 70 000 € de garantie

### EXEMPLE D'INDEMNISATION

(zones sinistrées en rouge)

Cumul des zones sinistrées : 3,45 ha

Indemnisation = 3,45 x 5000 - 20% (sauvetage forfaitaire)

Indemnisation = 13 800 €



## Obtenir un devis

### Sylvassur Reconstitution



En ligne :  
www.sylvassur.com



Par téléphone :  
01 47 20 66 55



Par mail :  
sylvassur@fransylva.fr

Ou par bulletin :

#### Massif forestier à assurer

Nom de la forêt : .....  
Code postal : .....  
Commune : .....  
Surface : ..... ha ..... a

#### Choix des garanties

- Incendie  Incendie + Tempête + Neige  
 1000 €/ha  2000 €/ha  5000 €/ha

### Sylvassur Patrimonial

Souscription à partir d'un devis sur-mesure gratuit sur simple demande  
Pour obtenir un premier devis, il vous suffit de transmettre la liste des parcelles en précisant les éléments suivants :

- Référence de la parcelle (forestière ou cadastrale)
- Essence majoritaire
- Surface (à l'are près)
- Garantie choisie (€/ha)

Référence parcelle	Surfaces (ha)	Essence majoritaire	Garantie (€/ha)
Exemple : A 93	1,15	Douglas	12 000

#### CONTACTS

Nom, prénom : .....  
Tél : ..... Mail : .....

Nous vous invitons à découper et remplir cette page que vous pouvez nous transmettre par courrier à :

**Fransylva Services - 6, rue de la Trémoille 75008 Paris ou par mail à sylvassur@fransylva.fr**

## Besoin d'information sur les assurances forestières ?

### Contactez Fransylva Services

sylvassur@fransylva.fr  
01 47 20 66 55

### Fransylva Services

Accompagner, Assurer, Renouveler

Verspieren, vocation client



verspieren.com

**Annexe 5 : Gazette forestière du Syndicat « Auprès de nos arbres »  
N° 35**

Santé des forêts



Actualités forestières

Actualités du Syndicat



Calendrier 2023



## EDITORIAL – Le bois-énergie décrit par l'Union européenne : la gestion de nos forêts est menacée !

Une nouvelle directive européenne vise à accroître la part d'énergies renouvelables dans la consommation globale d'énergie de l'Union européenne (UE) d'ici 2030. Celles-ci devront alors représenter 45% de l'énergie consommée dans l'UE. Encouragé et soutenu par divers dispositifs financiers publics, le bois-énergie (produits de dépressage et d'éclaircie de peuplements forestiers, chutes, déchets, bois incendiés) a pris au cours de ces dernières années une bonne place dans l'éventail des énergies dites renouvelables au même titre que le solaire, l'éolien, la géothermie et l'hydraulique.

On le sait, le bois est un matériau indéfiniment renouvelable : il se perpétue par ses propres graines ou ses rejets. De plus, on connaît la capacité qu'ont les forêts à dépolluer l'air de son gaz carbonique et à réguler le climat. Pour optimiser ces fonctions vitales pour l'humanité, la forêt doit être gérée de manière durable et le développement du bois-énergie a permis, ces dernières années, de pratiquer une sylviculture plus dynamique et respectueuse de l'environnement tout en créant de nouveaux emplois.

Or, du lobbying étant certainement à l'œuvre..., le Parlement Européen s'apprêterait à ne plus considérer le bois comme énergie renouvelable !

Les conséquences pour nos forêts seraient dramatiques !

En effet, les sous-produits, issus des dépressages, premières éclaircies et gros rémanents de coupes, n'étant plus récoltés, il n'y aurait plus de sylviculture ou bien une sylviculture dispendieuse et, dans beaucoup de situations, le produit principal d'une coupe (le bois d'œuvre : charpentes, meubles,...), ne pourrait être économiquement récolté. Ou alors au prix du massacre de la forêt !

Résultat : des forêts où la biomasse s'accumule exagérément et finit par se décomposer ou bien favorise le développement des incendies ce qui, dans les deux cas, revient à rejeter dans l'atmosphère tout le CO2 que les arbres ont patiemment stocké dans leur bois durant toute leur vie.

Rayer la biomasse forestière des énergies renouvelables serait une aberration sylvicole, climatique, écologique et économique ? C'est pourquoi, je vous encourage vivement à signer la pétition "Préservez la gestion durable des forêts françaises en soutenant le bois-énergie". Pour accéder à la pétition et la signer, taper sur Internet ou cliquer sur : <https://chng.it/GDzYp89cbj>

Bonne lecture de cette nouvelle gazette en souhaitant avoir le plaisir de vous retrouver à notre assemblée générale du 21 avril et/ou lors de nos réunions d'informations destinées non seulement à parfaire vos connaissances mais aussi à créer des liens de convivialité entre adhérents.

**Francis MATHIEU**

Président du Syndicat des Forestiers Privés du Gard



## Bilan de la Santé des Forêt dans le Gard en 2022

Par les correspondants observateurs DSF du Gard

L'année 2022 a été chaude, sèche et ensoleillée. Le **déficit de précipitation** a été particulièrement marqué en montagne : à l'Aigoual -36% par rapport à une moyenne calculée sur 30 ans avec un très fort déficit dès le mois d'avril jusqu'à la fin de l'année. Cet écart n'a été que de -17% sur Nîmes avec un déficit moins marqué notamment des pluies en août et septembre qui ont bénéficié à la végétation.

Un **épisode de neige et vent** au mois de mars a provoqué d'importants dégâts sur le Massif de l'Aigoual. Si toutes les essences ont été touchées, les sapins, notamment les jeunes peuplements et les pessières (épicéa) ont été au centre des préoccupations concernant le risque de prolifération de scolytes. L'attaque est restée faible cependant, certainement liée à une population initiale faible. Les opérations d'enlèvement des chablis et volis ont certainement limité le risque pour l'année prochaine. Les feuillus ont aussi été touchés par des bris de branches spectaculaires mais de moindre incidence.

Les **conditions climatiques** ont eu un impact visible sur les peuplements forestiers déjà en état de stress.

12 placettes permanentes du réseau systématique de Suivi des Dommages Forestiers et du réseau RENECOFOR permettent de noter annuellement les pertes ou déficits foliaires et d'observer les éventuels problèmes sanitaires présents. Les placettes sont notées durant le mois de juillet. Elles sont localisées dans tout le département dans des conditions écologiques différentes (de 130 m à 1400 m d'altitude) et concernent différentes essences (chêne vert, chêne pubescent, châtaignier, hêtre, pin d'Alep, pin maritime). Les principales observations ont permis de noter des descentes de cimes et dépérissements dans les chênaies vertes et pubescentes depuis 2017 sur les stations les plus sèches avec des sols très superficiels. Les pins maritimes, quant à eux, réagissent à la sécheresse avec des rougissements de feuilles anciennes et chutes au cours de l'été, et les dépérissements observés de la Châtaigneraie Cévenole se poursuivent. En revanche, malgré quelques dépérissements ponctuels observés sur

le douglas (en secteur Cévennes-Aigoual), cette essence ne semble pas souffrir de manière importante du stress hydrique.

Pour ce qui concerne les **attaques d'insectes et pathogènes**, on peut noter que le Bupreste (coléoptère xylophage ou phytophage) relativement présent en 2022 provoque des mortalités de branches assez marquées sur les chênes, tandis que les attaques de cynips (sur châtaignier) sont maintenant très ponctuelles. Dans les pins noirs d'Autriche, des dessèchements de pousses et mortalités attestent la présence de *Diplodia sapinea*, pathogène de faiblesse favorisé par des conditions stationnelles difficiles. Globalement les résineux (sapins et épicéas principalement) subissent des attaques opportunistes de scolytes sur des arbres affaiblis par les épisodes de sécheresse. Enfin, il a été constaté que l'évolution de la population de processionnaire du pin était en moyenne en augmentation sur tout le département.

Les **plantations de l'année** ont souffert du déficit hydrique du printemps et début d'été associé à une longue période de canicule. La reprise a toutefois été bonne à très bonne (0 à 7% de mortalité sur Douglas, Cèdre, Pin Laricio de Corse, Pin de Salzmann et Robinier) en raison d'une bonne qualité de préparation du sol et de plantation ainsi qu'un suivi attentif par les propriétaires au cours de la période critique. Elle a été moins bonne pour les Chênes rouges qui ont souffert des conditions climatiques (23 à 30% de mortalité) et dans un cas d'une mauvaise qualité de plantation et suivi. Les dégâts de gibier sont un facteur important pris en compte dans les reboisements : frottis et abrouissements de chevreuil, cerfs et lièvres, déterrage par les sangliers, .... Des protections adaptées permettent de prévenir ces genres de dégâts.

**A noter l'importance d'une bonne qualité de plantation (préparation et installation des plants) pour la reprise et croissance des jeunes plants dans des conditions climatiques contraignantes.**

### Noms et coordonnées des Correspondants Observateurs du département :

BLOUET Pascal – ONF :	06 26 64 83 05 – pascal.blouet@onf.fr
BOYER Christine – CNPF :	06 73 84 89 23 – christine.boyer@cnpf.fr
NORMAND Julie – DDTM :	06 89 63 51 39 – julie.normand@gard.gouv.fr

## Une plateforme nationale forêt-gibier

Une plateforme nationale a été créée afin de permettre aux propriétaires de faire remonter les dégâts occasionnés par le gibier dans leurs forêts. Cet outil permet de cartographier avec précision les déséquilibres sylvo-cynégétique pour mieux appréhender cette problématique. Vous pouvez désormais signaler les dégâts de gibier sur le site <https://plateforme-nationale-foret-gibier.cartogip.fr/> ou par mail à l'adresse [contact@forestiersdugard.com](mailto:contact@forestiersdugard.com)

## Se former et s'informer en ligne, c'est possible !



Fransylva lance les rendez-vous WEBINAIRE : une série de conférences en ligne destinées à former et informer les propriétaires forestiers sur les problématiques liées à la gestion durable et responsable des forêts privées. Pour plus d'information, rendez-vous sur la page [www.fransylva.fr/actualites-forets-francaises](http://www.fransylva.fr/actualites-forets-francaises)

## Fête de la Forêt Cévenole



La Fête de la Forêt Cévenole aura lieu le **samedi 13 mai 2023** à Barre-des-Cévennes. Elle est organisée par le PETR Sud-Lozère, en partenariat avec le Pays des Cévennes, la commune de Barre-des-Cévennes et 18 structures forestières. Cette manifestation a pour objectif de sensibiliser le grand public aux enjeux de la forêt cévenole et de valoriser la filière forêt-bois locale. Diverses animations seront proposées : balades en forêt,

démonstrations forestières, ateliers créatifs, activités pour les enfants, et bien plus encore ! Dans ce cadre un CONCOURS PHOTOS est organisé !

Envoyez vos clichés à [charteforestiere@petr-sudlozere.fr](mailto:charteforestiere@petr-sudlozere.fr) avant le 15 avril pour tenter d'être exposé le jour de la fête et gagner de nombreux lots ! Pour plus d'infos sur la Fête de la Forêt et le concours photo, rendez-vous sur <https://foretcaussescevennes.fr/>



## L'ARBRE DU JOUR : LE PIN DE SALZMANN, alias le Pin des Cévennes

*A partir de la Flore forestière illustrée de l'IDF*

### Caractères biologiques

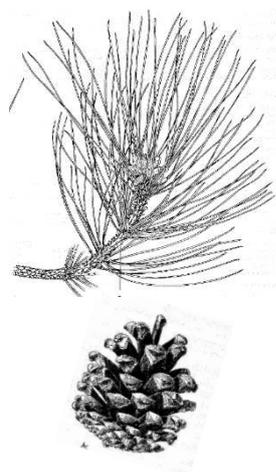
Avec des aiguilles souples soudées par paire, une fine écorce grisâtre et un tronc relativement droit, cette sous-espèce de pin noir ressemble fortement à ses deux cousins, le pin noir d'Autriche et le pin laricio de Corse. Il se différencie de ces deux derniers par ses jeunes rameaux brun orangé qui comprennent à la base une zone sans aiguilles assez grande.

### Distribution géographique

Ce pin est endémique des Cévennes ! Il était présent dans nos massifs bien avant le châtaignier ou le pin maritime. Cependant, souffrant de la concurrence avec d'autres essences, les peuplements naturels de pin de Salzman sont en forte régression et même menacés de disparition. Les populations résiduelles les plus emblématiques de notre département se situent à Bessèges et au col d'Uglas (Mialet). Ce conifère a néanmoins l'avantage de tolérer une large amplitude thermique et peut s'installer sur des substrats variables (calcaire ou silice). On peut donc le trouver aussi bien à l'étage mésoméditerranéen que supraméditerranéen ou même montagnard sur les Causses. Du fait de ses faibles exigences écologiques et de sa rusticité, ce pin autochtone pourrait être particulièrement intéressant pour les forestiers dans le cadre de l'adaptation des peuplements forestiers impactés par les changements climatiques. Attention cependant aux hybridations qui se font très facilement avec les deux autres sous-espèces de pin noir.

### Usages

Cet arbre a un intérêt patrimonial élevé. Sa conservation peut se faire *in situ* par ouverture des peuplements pour favoriser la régénération naturelle ou *ex situ* par des spécialistes récoltant les graines.



# Actualités de votre Syndicat



## Actualités du GDF

### Suivi du Clos Gaillard

Le GDF est missionné par la ville de Nîmes pour s'occuper du Sylvetum et du Vallon des chênes du Clos Gaillard à Nîmes. Le Sylvetum est un dispositif installé en 1992 dans le but de suivre sept essences forestières sélectionnées pour leur relative tolérance au feu, tout en ayant un objectif de production de bois d'œuvre en milieu méditerranéen strict. L'inventaire de l'année dernière a permis de distinguer trois essences qui se sont le mieux adaptées aux conditions pédoclimatiques du Clos Gaillard. Il s'agit du Cyprès méditerranéen, Cyprès de l'Arizona,... et du Pin de Salzmann ! Ces essences commencent à atteindre des dimensions satisfaisantes et leurs qualités technologiques sont relativement bonnes (rectitude, bonne densité, peu de dépérissement). De plus, leur sous-bois est globalement peu développé du fait du couvert qui maintiennent les essences sur les parcelles, ce qui diminue nettement les risques de propagation d'incendies. Ces espèces semblent donc répondre aux objectifs du Sylvetum mais elles restent néanmoins à surveiller de près afin d'étudier leurs réactions sur le long terme à un climat qui se fait de plus en plus chaud et sec.

A côté du Sylvetum se trouve le Vallon des Chênes dont l'inventaire est prévu pour l'automne 2023. Une équipe de bénévoles s'est néanmoins mobilisée courant février pour dégager les chênes introduits (pas moins de 26 espèces de chêne différentes !) et faire les tailles de formation nécessaires à leur bon développement. Un grand merci à eux pour le travail réalisé !

### Création de CBPS sur le territoire d'Alès Agglomération

Dans le cadre du programme européen LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) et grâce à un co-financement d'Alès Agglomération, le Groupement de Développement Forestier du Gard, bras technique du Syndicat, est chargé d'établir des Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) afin de dynamiser la gestion forestière du territoire. Plusieurs réunions d'information à l'intention des propriétaires forestiers ont déjà eu lieu sur des communes de l'Agglo et 50 documents de gestion durable ont été rédigés depuis le début du programme. Cette action est en cours jusqu'à fin 2023. Si vous ou un propriétaire de votre connaissance souhaitez bénéficier de ce service gratuit, n'hésitez pas à contacter l'ingénieure forestière du Syndicat : [technique@forestiersdugard.com](mailto:technique@forestiersdugard.com) ou **06 84 19 18 65**.



## Point com' : un court métrage pour laisser la parole aux propriétaires forestiers



Le Syndicat souhaite mettre en avant des propriétaires qui sont acteurs de la gestion de leur forêt. Pour ce faire, un petit film intitulé « Entreprendre pour soi et pour les générations futures » a été réalisé pour présenter les témoignages de six d'entre eux. Ils nous expliquent les liens particuliers qu'ils tissent avec leur forêt, et quelles actions ils ont pu mettre en place pour l'entretenir et la faire fructifier. Cette vidéo est à découvrir dès à présent sur Youtube ou sur notre site internet : [www.forestiersdugard.com](http://www.forestiersdugard.com)

## Abonnement Forêts de France

Pour rester à la une des actualités forestières, vous pouvez vous abonner à la revue Forêts de France éditée par la fédération nationale Fransylva. En tant qu'adhérent du syndicat, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel « fidélité ».

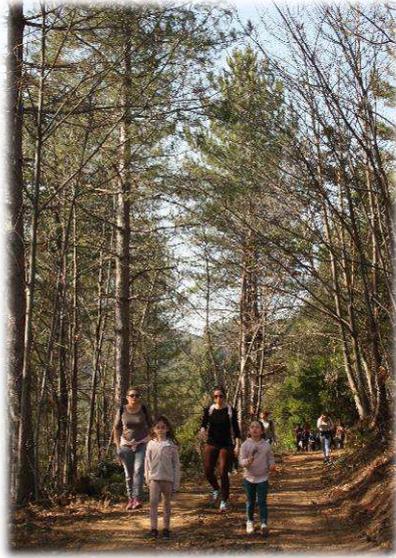


## Les sorties forestières de l'an passé

### Une chasse au trésor « à la découverte de la forêt »

A l'occasion de la journée internationale de la forêt (21 mars), le Syndicat a organisé une chasse au trésor qui a regroupé près de 70 participants ! Les équipes se sont succédées tout au long de la journée pour sillonner la forêt de Banières à Saint-Jean-du-Gard, à la recherche des 8 étapes qui jalonnaient ce grand jeu en plein air. Petits et grands ont pu apprendre à reconnaître les arbres, à les mesurer, à comprendre comment ils poussent, quels sont les bienfaits des forêts et comment elles sont gérées de manière durable. Le tout dans une ambiance familiale !

→ Une nouvelle édition aura lieu le 25 mars 2023



### Les Escapades Nature: des sorties ludiques à faire en famille

En 2022, le Syndicat a organisé 5 Escapades Natures pour animer vos vacances. Plusieurs Escapades Nature sont proposées chaque année par le Syndicat sur des thèmes variés : « la forêt, comment ça pousse...? », « les pouvoirs bienfaits de la forêt », « le monde vivant de la forêt »,... Ces sorties sont ouvertes à tous. Pour retrouver les dates rendez-vous dès le début du printemps sur le site Gard tourisme.



### A la découverte de la filière bois locale: visite de scierie (réunion d'information)

Le jeudi 9 juin, deux scieries installées sur le territoire viganais ont ouvert leurs portes à une vingtaine d'adhérents : l'UFV, acteur de la filière ayant un rayonnement national, et la scierie mobile de M. GRANIER, située sur le groupement forestier de Roquedur. Grâce à leurs atouts complémentaires, ces deux structures permettent de valoriser au mieux nos massifs cévenols.

### Planter le paysage: l'arboretum dans la colline (réunion d'information)

Passionné de flore méditerranéenne, M. POMAREDE, propriétaire forestier à Carnas et adhérent du Syndicat, a consacré sa vie à planter plus de 150 espèces différentes dans sa forêt de garrigue. Si certaines ne sont restées qu'au stade d'essai, d'autres ornent aujourd'hui les versants de la propriété qui est devenue un véritable "arboretum maison". Une réunion d'information s'y est tenue en septembre dernier. John THOMPSON du CNRS de Montpellier était également présent pour enrichir la sortie par son expertise écologiste.

### La reprise en main de ses parcelles forestières après 50 ans de non-gestion (réunion d'information)

Passionnés et motivés, les propriétaires forestiers du groupement du Mas Roussel (Le Martinet) se sont associés pour mutualiser leurs énergies et moyens afin d'élaborer un projet durable de gestion commune de leurs parcelles. Béatrice DELGADO et Annie DELMAS (propriétaires associées) ont guidé cette matinée d'informations en évoquant l'histoire de ce groupement, les travaux déjà réalisés et les projets à venir.

## Assemblées Générales 2022

Les assemblées générales du Syndicat et du Groupement de Développement Forestier se sont tenues le jour de l'été au domaine de Rocheferrand à Saint-Siffret. Les adhérents présents ont pu y admirer les peuplements atypiques du domaine plantés il y a 26 ans par les propriétaires eux-mêmes (séquoias sempervirens, calocèdres, chênes pubescents, érables, frênes, ...)



## Les temps forts de la forêt

- ❖ 25 mars : JOURNEE INTERNATIONALE DE LA FORET, chasse au trésor « à la découverte de la forêt » à Saint-Jean-du-Gard
- ❖ 12 et 13 mai : FETE DE LA FORET à Barre-des-Cévennes
- ❖ Juin : NUITS DES FORETS au Chambon

## Journées d'information du Syndicat

- ❖ Mai : LE CEDRE, UN ARBRE D'AVENIR POUR LES CEVENNES ? à Cognac, secteur « Vallées des Gardons »  
*Venez découvrir ou redécouvrir cette essence aux multiples atouts*
- ❖ Juin : VISITE DE CHANTIERS EXPERIMENTAUX à Branoux-les-Taillades, secteur « Cévennes alésiennes »  
*Le GDF a mis en place des chantiers-tests de récolte de bois en Cévennes : retour d'expérience*
- ❖ Été : VISITE DE FORÊT SUR L'AIGOUAL à Saint-Sauveur-Camprieu, secteur « Viganais »
- ❖ Automne : REPLANTER LA FORET EN GARRIGUE à Bouquet, secteur « Garrigues »  
*Partis d'un terrain brûlé, c'est avec beaucoup d'effort et de patience que la famille MASSOT a réussi à recréer une forêt au pieds du Mont Bouquet. Venez découvrir les fruits de 30 ans de travail.*



Forestiers du Gard

*En tant qu'adhérents, vous recevrez une invitation papier pour la réunion de votre secteur et une par email pour l'intégralité des journées du Syndicat et du CRPF, toutes gratuites. N'hésitez pas à transmettre l'information aux propriétaires forestiers de votre connaissance.*

## Escapades Nature animées par le Syndicat



- ❖ 24 mai : « LA FORET, COMMENT CA POUSSE... ? » à Saint-Jean-du-Gard avec J. BOURRELY
- ❖ 19 juillet et 16 août : « LE MONDE VIVANT DE LA FORÊT » à Saint-André-de-Valborgne avec B. CABANNES
- ❖ 31 mai et 20 septembre : « LES POUVOIRS BIENFAISANTS DE LA FORÊT » à Alès avec F. MATHIEU

## Journées d'information du CRPF



- ❖ Printemps : REALISER UN BOISEMENT FORESTIER SUITE A UN INCENDIE (Garrigues)
- ❖ 9 juin : LES PINS EN CEVENNES, ENNEMIS OU ALLIES ? (Cévennes alésiennes)
- ❖ 13 octobre : LA GESTION DES TAILLIS DE CHÊNES VERT ET BLANC (Garrigues)

*Pour tous renseignements supplémentaires et inscription, contactez le CRPF au 04 66 60 92 93 ou à [gard@cnpf.fr](mailto:gard@cnpf.fr)*

## Les stages FOGEFOR

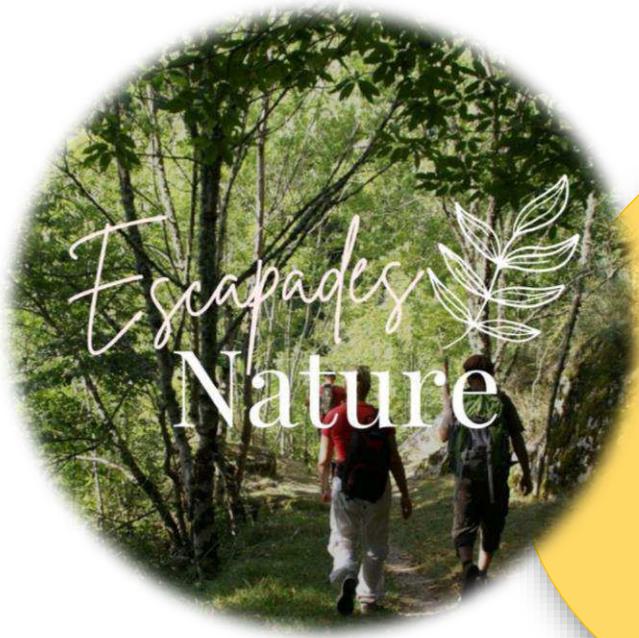
- ❖ 4 août, 8 septembre et 6 octobre : LA FORÊT : DE LA GRAINE A LA SCIERIE (cycle de 3 journées, secteur Cévennes)

*Les stages sont ouverts à tous les propriétaires forestiers du département. Pour vous inscrire et avoir plus de renseignements, contactez le CRPF. Les frais d'inscriptions consistent en l'adhésion annuelle au FOGEFOR du Gard (50€).*

**Vendredi 21 avril 2023**  
**Assemblées générales du Syndicat et du GDF**  
**à l'auditorium de ROUSSON**



**Annexe 6 : Invitations aux escapades nature**



# Balade en forêt cévenole...

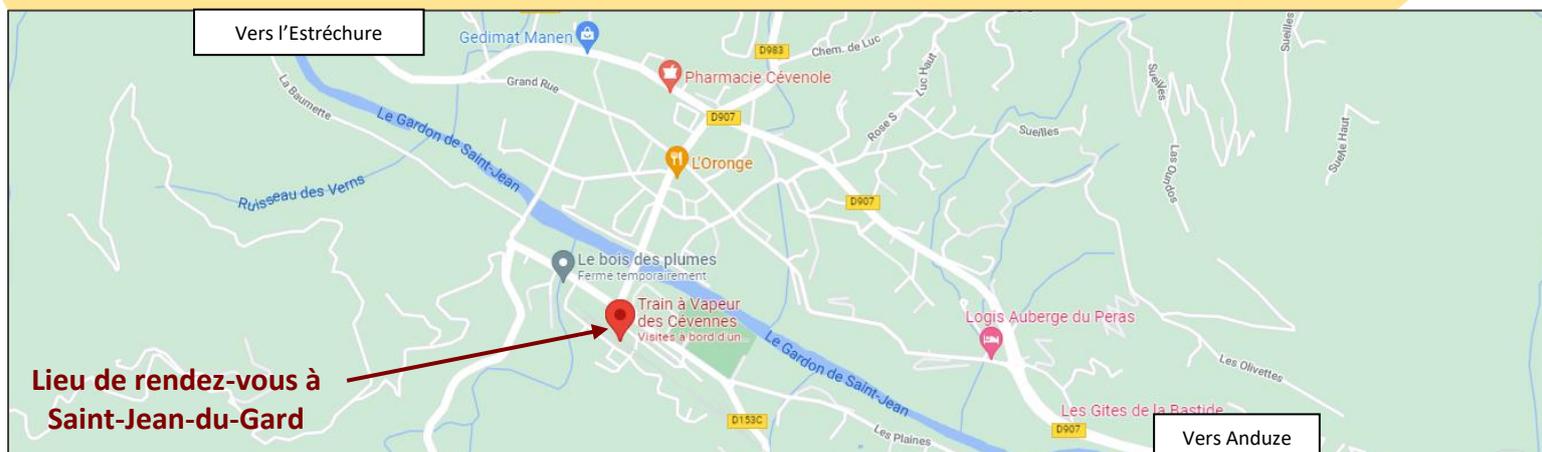
# La forêt, comment ça pousse... ?

## Mercredi 24 mai 2023

**RDV devant l'ancienne gare de Saint-Jean-du-Gard  
départ groupé à 9h - retour vers 12h30**

*Lors d'une balade en forêt, venez découvrir les multiples essences d'arbres qui peuplent nos forêts, leur origine, leur histoire, leur écologie. Vous découvrirez aussi comment vit une forêt, comment elle se renouvelle et comment l'homme peut subtilement l'aider à évoluer.*

**Prévoir des chaussures de marche et des vêtements adaptés aux prévisions météorologiques.**



Cette escapade nature vous est proposée par le  
**Syndicat des Forestiers Privés du Gard**



**Renseignements et inscription :  
06 84 19 18 65 ou 06 88 97 60 93**

**Participation gratuite**



Balade en forêt  
cévenole...

# Le monde vivant de la forêt

**Mercredi 19 juillet 2023  
et mercredi 16 août 2023**

**RDV à l'office du tourisme de Saint-André-de-Valborgne  
départ groupé à 9h - retour vers 16h30**

*Guidés par des forestiers, sur un parcours de 10 km dans le Parc National des Cévennes, venez découvrir les arbres (origine, écologie, symbolique, vertus, débouchés des bois ...) et les animaux sauvages qui peuplent nos forêts, et apprenez à voir la main cachée de l'homme qui la gère discrètement depuis des siècles.*

**Prévoir des chaussures de marche, un chapeau et une grande bouteille d'eau.**



Cette escapade nature vous est proposée par le  
Syndicat des Forestiers Privés du Gard

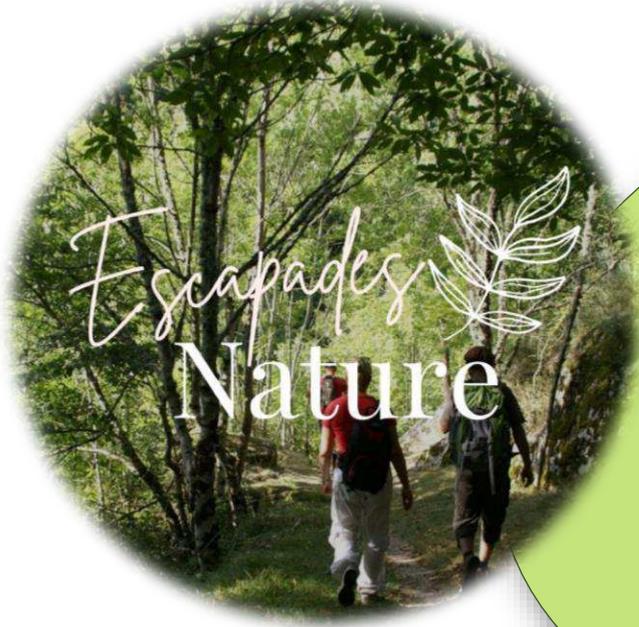


**Renseignements et inscription :**

**06 07 45 14 90 ou**

**[bernard.cabannes@laposte.net](mailto:bernard.cabannes@laposte.net)**

**Participation gratuite**



Balade dans une forêt  
alésienne pour découvrir...

# Les pouvoirs bienfaisants de la forêt

**Mercredi 22 novembre 2023**  
**Rendez-vous à 14h à La Batejade**

854 route d'Uzès 30100 Alès -  
Places de parking le long de la D981  
Fin prévue vers 17 h

Guidés par des forestiers, vous vous immergerez dans la quiétude des sous-bois, dans les senteurs des différentes essences d'arbres rencontrées et vous ressentirez la sérénité qu'ils nous transmettent. Vous découvrirez l'histoire de ces arbres, leur écologie, les rapports qu'ils entretiennent entre eux et avec leur environnement. Vous découvrirez aussi la manière de les cultiver et leurs vertus médicinales et leurs bienfaits pour l'homme et la planète.

**Parcours de 3 km environ**  
**Se munir de chaussures et vêtements adaptés à la randonnée**  
**ainsi que d'eau en quantité suffisante.**

**Renseignements et inscription : 06 84 19 18 65 ou [technique@forestiersdugard.com](mailto:technique@forestiersdugard.com)**

**Participation gratuite – inscription obligatoire**

Cette escapade nature vous est proposée par le  
**Syndicat des Forestiers Privés du Gard**



**Annexe 7 : Invitation à la chasse au trésor  
« à la découverte de la forêt »**

**25 mars  
2023**

# Journée internationale des **forêts**

*Chasse au trésor  
"à la découverte de la forêt"*

*à Saint-Jean-du-Gard*



**4 départs prévus : 10h - 11h - 14h - et 15h**

**RDV sur le parking 2km avant le col de Saint-Pierre sur la gauche en arrivant de Saint-Jean-du-Gard (sur la D260)**

Parcours d'environ 3 km à pied. Possibilité de déjeuner sur place avec un pique-nique tiré du sac.

Munissez-vous de chaussures et vêtements adaptés à une sortie en forêt.

**Réservation au 06 84 19 18 65 ou [technique@forestiersdugard.com](mailto:technique@forestiersdugard.com)**

*Évènement organisé par le Syndicat des Forestiers Privés du Gard*

**Annexe 8 : Invitation aux chantiers participatifs**



Forestiers du Gard  
ENSEMBLE POUR NOS ARBRES

# Chantiers forestiers participatifs dans le Gard



Rendez-vous à 9h :

- 18 novembre 2023  
au lieu-dit Chareneuve 30450 LE CHAMBON
- 9 décembre 2023  
à Camp Figoux 30110 SOUSTELLE
- 6 janvier 2024  
à Camp Figoux 30110 SOUSTELLE
- 3 février 2024  
place Henri Barbusse 30960 LE MARTINET

Les chantiers se dérouleront sur la matinée et seront suivis d'un repas convivial pour continuer les échanges. Fin prévue vers 14h.

Venez avec une tenue adaptée à des travaux en forêt et à la météo (pantalon, chaussures de marche ou bottes en cas de pluie).

Vous pouvez aussi apporter des gants de chantiers et sécateurs si vous en avez.

**Inscription obligatoire**

**Contact : 06 84 19 18 65 ou [technique@forestiersdugard.com](mailto:technique@forestiersdugard.com)**

**Annexe 9 : Documents relatifs à l'opération de « gestion durable  
des forêts cévenoles »**

VOUS ÊTES  
PROPRIÉTAIRE  
FORESTIER  
SUR ALÈS AGGLO

PRÉPAREZ L'AVENIR  
DE VOTRE FORÊT !



La FORÊT :  
une richesse  
ÉCOLOGIQUE,  
ÉCONOMIQUE  
& SOCIALE



LE SYNDICAT DES FORESTIERS PRIVÉS DU GARD VOUS  
AIDE À GÉRER VOS BOIS ET FORÊTS

~ OBTENEZ GRATUITEMENT UN CODE DE BONNES PRATIQUES SYLVICOLES ~

Qu'est-ce qu'un Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles ?

C'est un document de gestion durable qui vous permet de mieux connaître votre peuplement, d'y définir des objectifs, de prévoir un programme de travaux et de récolte, et d'avoir accès à des aides pour entreprendre des travaux forestiers.

Pour faire une gestion forestière durable, contactez-nous :

au 06 84 19 18 65 ou [technique@forestiersdugard.com](mailto:technique@forestiersdugard.com)

SYNDICAT DES FORESTIERS DU GARD - 6 avenue des Platanes 30720 Ribaute-les-Tavernes - [www.forestiersdugard.com](http://www.forestiersdugard.com)

**GERER VOTRE FORÊT DE MANIERE DURABLE, N'HESITEZ PLUS !**

⇒ ***Vous êtes adhérentes/adhérents du Syndicat des Forestiers Privés du Gard, nous vous proposons d'établir gratuitement un Code de bonnes pratiques sylvicoles pour vous aider à gérer durablement votre forêt. Celui-ci vous permettra, si vous le souhaitez, de bénéficier de subventions pour vos travaux forestiers !*** ←

Ribaute-les-Tavernes, le 12 avril 2021

Chère adhérente, cher adhérent,

**Vous êtes propriétaire de bois et forêts sur le territoire d'Alès Agglomération.**

Le Groupement de Développement Forestier (GDF) du Gard, bras technique du Syndicat des Forestiers Privés du Gard, vous propose une action inédite : **obtenez gratuitement un document de gestion durable pour votre propriété forestière !**

En effet, dans le cadre du Programme de Développement Rural Languedoc Roussillon, le GDF porte l'action « Gestion durable des forêts cévenoles et mobilisation des propriétaires forestiers ». Cette action, subventionnée par le FEADER (fonds européen) et Alès-Agglomération, permet d'établir gratuitement des Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) pour les forêts de moins de 25ha des propriétaires forestiers privés du territoire d'Alès-Agglomération. Vous y avez donc droit !

Mais ce n'est pas tout : ce CBPS vous permettra de **bénéficier de subventions très incitatives pour vos travaux forestiers** si vous décidez d'en réaliser.

**Vous vous demandez sans doute ce qu'est un CBPS ?**

C'est un document qui décline les interventions sylvicoles (dépressage, éclaircie, plantation, etc) nécessaires à la conduite de manière durable des différents types de peuplements composant vos bois et forêts. Ce document est ensuite agréé officiellement par le Centre Régional de la Propriété Forestière ce qui confère à vos bois et forêts le statut d'espace forestier géré durablement et vous ouvre un certain nombre d'avantages.

En préalable à l'établissement du CBPS, **le GDF vous propose une visite-conseil gratuite**, effectuée en votre compagnie si possible, par l'ingénieure forestière de notre établissement. Au terme de celle-ci, vous recevrez **gratuitement le diagnostic de vos bois et forêts** qui vous permettra une meilleure connaissance de vos peuplements forestiers et vous facilitera la connaissance des modalités et de la temporalité des interventions sylvicoles nécessaires à la gestion durable de votre forêt.

**L'avenir de votre forêt se prépare dès aujourd'hui** : si vous souhaitez obtenir un Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles pour votre propriété et recevoir une visite gratuite de l'ingénieure forestière du Syndicat, contactez-nous au **06 84 19 18 65** ou par mail à [technique@forestiersdugard.com](mailto:technique@forestiersdugard.com).

N'hésitez pas à en parler autour de vous, à vos amis et voisins forestiers !

Bien cordialement,

Francis MATHIEU  
Président du Syndicat des Forestiers Privés du Gard

*Ces visites à caractère professionnel sont autorisées par la réglementation en vigueur liée à la situation sanitaire. Les rencontres auront lieu dans le strict respect des recommandations sanitaires actuelles.*